



2012-2013
RAPPORT ANNUEL

Le **point**
sur les résultats



ILS IRONT LOIN



**Commission
scolaire
de Montréal**

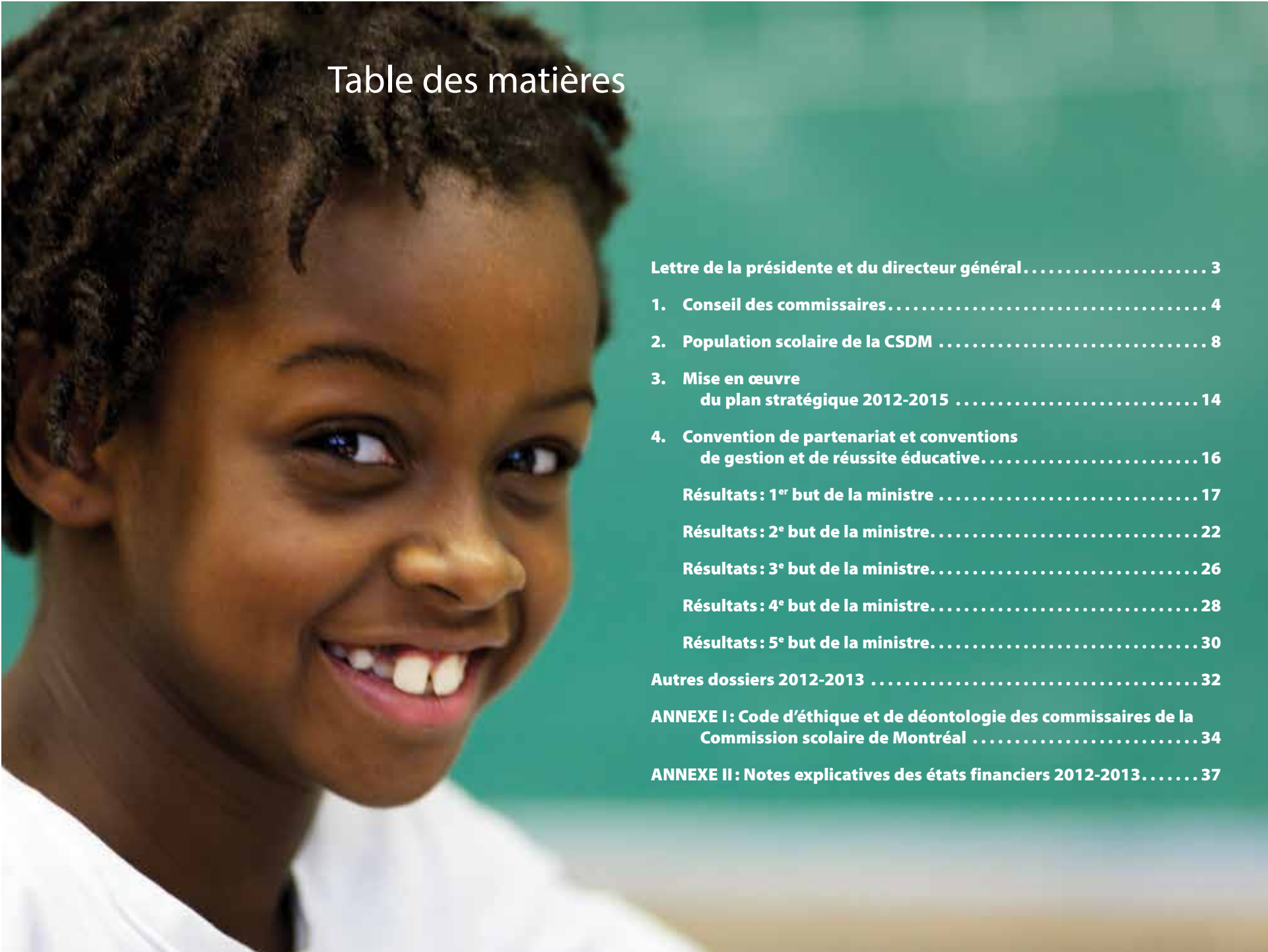


Table des matières

Lettre de la présidente et du directeur général	3
1. Conseil des commissaires	4
2. Population scolaire de la CSDM	8
3. Mise en œuvre du plan stratégique 2012-2015	14
4. Convention de partenariat et conventions de gestion et de réussite éducative	16
Résultats: 1^{er} but de la ministre	17
Résultats: 2^e but de la ministre	22
Résultats: 3^e but de la ministre	26
Résultats: 4^e but de la ministre	28
Résultats: 5^e but de la ministre	30
Autres dossiers 2012-2013	32
ANNEXE I: Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal	34
ANNEXE II: Notes explicatives des états financiers 2012-2013	37

Lettre de la présidente et du directeur général

Madame Marie Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
 Parents des élèves du primaire et du secondaire de la CSDM
 Élèves adultes de la CSDM
 Organismes communautaires partenaires de la CSDM



Catherine Harel-Bourdon,
présidente



Gilles Petitclerc,
directeur général

En réponse aux exigences de la *Loi sur l'instruction publique* (article 220), la Commission scolaire de Montréal (CSDM) vous soumet son rapport annuel d'évaluation pour l'année scolaire 2012-2013.

Les trois premiers chapitres concernent, respectivement, le Conseil des commissaires, le portrait de notre population scolaire et un suivi de notre plan stratégique 2012-2015. Le quatrième chapitre présente les résultats de l'année 2012-2013 quant aux cibles fixées dans la nouvelle convention de partenariat de la CSDM, et ce, en tenant compte des cinq buts de la ministre. Le cinquième chapitre aborde divers dossiers d'ordre administratif.

L'année 2012-2013 a été marquée par des travaux visant à concevoir une réorganisation des structures pédagogique et administrative, en vue de mieux répondre aux besoins des établissements scolaires pour la réussite de nos élèves. Nous tenons à souligner la précieuse et essentielle participation des membres de notre personnel à la réalisation de cet important changement au sein de notre institution. Dans les prochaines années, cette collaboration sera indispensable pour mener à bien l'actualisation de la nouvelle CSDM.

Soyez assurés que la Commission scolaire de Montréal met tout en œuvre afin d'offrir à chacun de ses élèves des chances égales de réussite au moyen de services éducatifs de qualité et accessibles à tous.

Au nom des membres du Conseil des commissaires et des membres du personnel de la CSDM, veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

1. Conseil des commissaires



A Daniel Duranleau, circonscription 13, Hochelaga-Maisonneuve, président du Conseil des commissaires et membre du comité exécutif | **B André Gravel**, circonscription 2, Bordeaux–Ahuntsic, vice-président du comité exécutif | **C Jocelyne Cyr**, circonscription 1, Cartierville, vice-présidente de la CSDM | **D Kenneth George**, circonscription 6, Villeray–Petite-Patrie, membre du comité exécutif | **E Jocelyn Paupé**, circonscription 8, Rosemont–Nord, membre du comité exécutif | **F Catherine Harel-Bourdon**, circonscription 11, Tétreaultville | **G Agnès Connat**, circonscription 15, Les Faubourgs | **H Louise Mainville**, circonscription 16, Saint-Louis–Mile End, membre du comité exécutif | **I Linda Gamache**, circonscription 3, Ahuntsic | **J Paul Evra**, circonscription 4, Saint-Sulpice–Saint-Michel-Nord | **K Dominique Cousineau**, circonscription 5, Parc-Extension–Villeray | **L Tomas Arbieto**, circonscription 7, Saint-Michel-Sud | **M Marie Depelteau-Paquette**, circonscription 9, Rosemont-Sud | **N Jean-Denis Dufort**, circonscription 10, Louis-Riel–Nouveau-Rosemont | **O Christian Giguère**, circonscription 12, Mercier | **P Bernardus Valkenburg**, circonscription 14, Plateau-Mont-Royal | **Q Akos Verboczy**, circonscription 17, Westmount–Côte-des-Neiges-Sud, membre du comité exécutif | **R Khokon Maniruzzaman**, circonscription 18, Côte-des-Neiges–Snowdon | **S Violaine Cousineau**, circonscription 19, Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles | **T Daniel Bélanger**, circonscription 20, Ville-Émard–Côte-Saint-Paul | **U Marie-José Mastromonaco**, circonscription 21, Notre-Dame-de-Grâce | **V Mélanie Robinson**, commissaire-parent, primaire | **W Jacques Dionne**, commissaire-parent, secondaire | **X Denis Blier**, représentant des parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Liste en date du 30 juin 2013

Rôle du Conseil des commissaires

La CSDM est administrée par un Conseil des commissaires constitué de 21 commissaires élus par la population montréalaise. Siègent également au Conseil des commissaires trois commissaires-parents nommés par le Comité central des parents, dont un représentant pour le primaire, un représentant pour le secondaire et un représentant pour les parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Durant ces séances, le Conseil des commissaires prend des décisions relativement à différents dossiers. Par exemple, il est appelé à adopter :

- les orientations et les priorités de la Commission scolaire
- les politiques et règlements éducatifs et administratifs
- le plan stratégique de la Commission scolaire
- l'affectation et l'utilisation des écoles et des centres de formation sur le territoire
- la répartition équitable des ressources humaines, matérielles et financières entre les écoles et les centres de formation.

Au cours de l'année 2012-2013, le Conseil des commissaires de la CSDM a tenu onze séances ordinaires et six séances extraordinaires. Bon nombre des décisions prises en cours d'année par le Conseil des commissaires ont eu des répercussions sur un ou plusieurs buts de la ministre, lesquels ont été inscrits en 2013 dans la nouvelle convention de partenariat de la CSDM.

Décisions du Conseil des commissaires

Parmi les décisions prises en 2012-2013, on trouve¹ :

- Dans le cadre de l'analyse des capacités d'accueil, le Conseil des commissaires de la CSDM a résolu de demander au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) l'**ajout d'espaces pour une dizaine d'écoles**, et ce, comme suite à l'application des nouveaux rapports élèves-enseignant et de l'augmentation de la population scolaire.
- Le Conseil des commissaires a effectué sa deuxième **reddition de comptes publique** lors de sa séance ordinaire de janvier. Cet exercice sert à faire le point, auprès de la population, sur les résultats scolaires, le budget et le retour à l'équité, la démocratie scolaire et les travaux liés à la transformation des structures administrative et pédagogique de la CSDM.
- Comme prévu par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, le Conseil des commissaires a désigné un **responsable de l'observation des règles contractuelles**. Il s'agit de la personne agissant comme vérificateur interne de la CSDM.
- Le Conseil des commissaires a approuvé la **proposition de transformation organisationnelle** de la CSDM en vue de la soumettre aux procédures de consultation auprès des partenaires de la CSDM, à la suite desquelles il a adopté la **nouvelle structure de la CSDM**, qui a été conçue en fonction de trois grands principes : l'autonomie, la proximité et l'efficacité.
- Le Conseil des commissaires a approuvé l'**ouverture d'un volet alternatif à l'école Charles-Lemoyne** à compter de l'année 2013-2014, lequel sera implanté progressivement en commençant par l'éducation préscolaire et le premier cycle du primaire.
- Le Conseil des commissaires a autorisé le Service des ressources matérielles, le Service des ressources financières et les Services corporatifs à entreprendre les démarches nécessaires en vue de la **reconstruction de l'école Baril**. Initialement, cette école devait être réhabilitée, mais les divers imprévus ont servi à démontrer qu'une reconstruction complète est requise. Notons à ce sujet que le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS) a annoncé à l'automne 2013 qu'il injecterait 19 M\$ pour sa reconstruction.
- Pour une huitième année, le Conseil des commissaires a accueilli des élèves durant la **Journée des jeunes commissaires**, qui vise à faire vivre à des jeunes engagés dans leur milieu divers aspects de la vie d'une personne élue afin de les encourager à poursuivre cette participation à la vie démocratique.
- Le Conseil des commissaires a adopté le **plan de l'effectif**, lequel a été élaboré en fonction de la nouvelle structure de la CSDM et comportait, de ce fait, plus d'une centaine d'abolitions de postes, et ce, à tous les paliers administratifs.
- Suivant la consultation menée auprès des partenaires, le Conseil des commissaires a adopté la nouvelle **Politique de gestion et d'attribution de contrats** en vue, notamment, de se rendre conforme aux différents encadrements légaux à ce sujet.
- Le Conseil des commissaires a approuvé la **répartition budgétaire** en ce qui concerne les **programmes de soutien alimentaire** (collations de l'Opération Solidarité, lait-école, mesures alimentaire et bonifiée, aide alimentaire au secondaire). Il a également mis en place un comité de travail dont le mandat consiste à formuler des recommandations relatives à la révision de la gestion et de l'organisation des mesures alimentaire et bonifiée pour l'année 2014-2015.

¹Pour plus de détails, consulter le site Web de la CSDM.

Code d'éthique et de déontologie des commissaires

Selon l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Conseil des commissaires doit, par règlement, adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires. Ce dernier porte sur les devoirs et les obligations des commissaires et peut prévoir des normes adaptées à certaines ou à toutes les catégories de commissaires.

L'article 175.1 de la LIP prévoit également que soient publiés, dans le rapport annuel de la Commission scolaire, le Code ainsi que le nombre de cas traités et leur suivi, les manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, leurs décisions, les sanctions imposées par l'autorité compétente et le nom des commissaires révoqués ou suspendus au cours de l'année (voir Annexe I).

Par ailleurs, le Conseil des commissaires doit nommer une personne chargée de l'application du Code. Elle ne peut être ni membre du Conseil des commissaires ni employée de la CSDM. Cette responsabilité relève de la bâtonnière, M^{re} Madeleine Lemieux. Comme son rapport d'activités 2012-2013 l'indique, aucune plainte n'a été reçue. De plus, aucune plainte n'ayant été déposée depuis les cinq années précédentes (2007-2008 à 2011-2012), aucun cas n'a été étudié ni aucune décision n'a été rendue durant l'année 2012-2013.



2. Population scolaire de la CSDM

La CSDM est la plus importante commission scolaire au Québec. Située au cœur de l'île de Montréal, elle scolarise plus de 112 000 élèves de ces arrondissements : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de Grâce, Plateau-Mont-Royal, Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–La Petite-Patrie, Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Ville de Westmount.

Nombre d'élèves ou d'équivalents temps plein (ETP)²

	2008-2009	2012-2013	Taux de croissance de la population entre 2008 et 2012
Préscolaire	8 243	9 693	17,6 %
Primaire	35 351	36 776	4,0 %
Secondaire	25 326	24 076	-4,9 %
Formation professionnelle – Nombre d'ETP	7 275	7 289	0,2 %
Formation professionnelle – Nombre d'élèves	12 964	14 070	8,5 %
Formation générale des adultes - Nombre d'ETP	8 846	8 924	0,9 %
Formation générale des adultes - Nombre d'élèves	27 047	27 764	2,7 %
Total CSDM - Nombre d'ETP	85 041	86 758	2,0 %
Total CSDM - Nombre d'élèves	108 931	112 379	3,2 %

Le nombre d'élèves qui fréquentent les écoles de la CSDM est tributaire d'une série de facteurs démographiques et sociaux : immigration, exode des familles vers la banlieue, augmentation des naissances, inscription au privé, implantation des maternelles 4 ans, etc. Depuis 2008, la CSDM doit faire face à une population en augmentation, très marquée au préscolaire. Entre 2008 et 2012, le nombre d'élèves accueillis à la maternelle ou à la prématernelle a grimpé de 17,6 % alors qu'au secondaire, la population a chuté de presque 5 %.

On observe également de grandes variations d'un point de vue géographique. Dans certains secteurs, entre 2008 et 2012, on enregistre au primaire une croissance du nombre d'élèves allant jusqu'à 15 %. Pour un de ces secteurs, par exemple, Louis-Riel-Nouveau Rosemont, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) prévoit une hausse de 42 % d'ici 2017. D'ailleurs, le MELS prévoit une hausse de la population à la formation générale des jeunes dans tous les secteurs de la CSDM d'ici 2017, à l'exception d'Hochelaga-Maisonneuve qui poursuivra sa décroissance amorcée il y a quelques années.

²Un équivalent temps plein équivaut à 900 heures de formation au cours d'une même année.



Ces grandes variations de la population scolaire constituent un défi de taille pour la CSDM. Elle travaille d'ailleurs en collaboration avec le MELS afin de trouver les meilleures stratégies possibles pour accueillir tous les élèves en minimisant les irritants liés au déplacement ou au transport d'élèves. Des analyses doivent régulièrement être revues en vue d'optimiser l'utilisation des bâtiments à la lumière de nouvelles hypothèses proposées ou de toute fluctuation démographique sur le territoire de la CSDM, notamment celles liées aux projets de développement résidentiel. À ce sujet, la CSDM participe à la réflexion collective organisée par la Ville de Montréal ainsi qu'aux consultations publiques menées par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur lesdits projets de développement. En 2012-2013, la CSDM a déposé des mémoires portant sur des projets de

développement résidentiel à Montréal. Un des principaux enjeux pour la CSDM est de s'assurer que tout projet de développement résidentiel d'envergure prévoit un terrain suffisant pour y aménager une école primaire respectant les normes établies. En tant que plus importante commission scolaire de l'île, la CSDM considère sa contribution essentielle à toute réflexion ou consultation portant sur le développement des différents secteurs de Montréal qui chevauchent son territoire.

Rappelons que la baisse des rapports élèves-enseignant exigée par le MELS aux écoles primaires, l'augmentation de la population scolaire prévue jusqu'en 2020 et les divers développements résidentiels sur le territoire de la CSDM entraînent une situation fort complexe. Par conséquent, elle poursuit ses travaux pour aménager à court et à moyen terme l'ajout d'environ 200 salles de classe jusqu'en 2017 dans les établissements offrant l'ordre d'enseignement primaire en vue de répondre aux besoins de la population. Pour l'année 2012-2013, un troisième lot de demandes d'ajout d'espaces a été autorisé par le MELS. Il est plus spécifiquement question de six agrandissements et de deux constructions, incluant l'ajout de trois gymnases. La réalisation des travaux prévus à ce troisième lot représente plus de 63 millions de dollars.

Diversité d'établissements

Au secteur de la formation générale des jeunes, on compte **168 établissements scolaires**, sans les annexes. Ils sont répartis comme suit :

- **127** écoles primaires
- **34** écoles secondaires
- **5** écoles qui offrent à la fois l'enseignement primaire et secondaire
- **2** écoles qui scolarisent des adultes au secteur des jeunes.

Au secteur de la formation générale des adultes, on compte douze centres de formation. Parmi eux, huit offrent la formation générale, neuf la francisation et un le français de transition. Ce dernier programme vise à renforcer la persévérance et la réussite scolaires de jeunes adultes allophones en leur offrant une formation intensive en francisation conjointement à des cours de niveau secondaire.

Au secteur de la formation professionnelle, on compte dix centres. Une centaine de programmes d'études y sont offerts dans des domaines aussi variés que l'administration, le commerce, l'informatique, les arts, les bâtiments et travaux publics, le bois et les matériaux connexes, le textile, l'entretien de l'équipement motorisé, la mécanique, la métallurgie, la santé et les soins esthétiques.

Diversité socioculturelle

Forte de sa diversité socioculturelle, la CSDM contribue depuis plusieurs années à l'intégration de milliers de nouveaux arrivants : tant des élèves poursuivant leur scolarité au secteur des jeunes que des adultes désirant apprendre ou perfectionner leur français, obtenir une équivalence, reconnaître des acquis ou poursuivre des études.

Au terme de l'année scolaire 2012-2013, environ 4 250 élèves bénéficiaient des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française. On comptait environ 200 classes d'accueil réparties dans 36 écoles primaires et dans 9 écoles secondaires. Par ailleurs, 11 600 élèves adultes suivaient des cours de francisation à la CSDM, en comparaison avec 14 000 élèves l'année précédente. Le nombre d'élèves en francisation poursuit sa baisse amorcée en 2011.

L'école Victor-Doré accueille des élèves atteints d'une déficience motrice ou organique grave, accompagnée ou non de troubles associés. Cette école travaille en partenariat avec le Centre de réadaptation Marie-Enfant et le CHU Sainte-Justine. En raison de son mandat suprarégional, la majorité des élèves sont issus d'autres commissions scolaires.

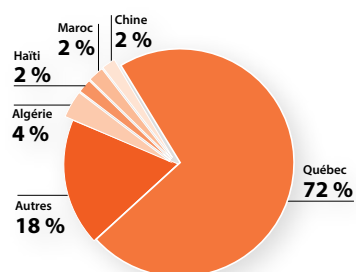
L'école secondaire Père-Marquette propose, depuis septembre 2012, un volet international non sélectif, en plus d'offrir différentes options en art et en éducation physique, des volets d'enrichissement en mathématiques, en français, en science ainsi que des chemins particuliers de formation.

En août 2012, un nouveau centre de formation professionnelle a ouvert ses portes, en plein cœur de Montréal. L'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal (EMRTM) offre trois programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles, en plus d'offrir un service de restauration ainsi que des formations sur mesure pour les entreprises, en collaboration avec Formation Experts de Montréal.

Situé au cœur du quartier multiethnique de Parc-Extension, le centre William-Hingston s'est donné pour mission d'amener les immigrants adultes non francophones à participer pleinement à la société qui les accueille. Le centre est implanté dans un complexe multifonctionnel partagé avec l'école primaire Barthélemy-Vimont, d'où il est possible d'accéder facilement à une panoplie de ressources et d'équipements : centre de la petite enfance, bibliothèque, gymnases, cafétéria, auditorium et organismes communautaires.

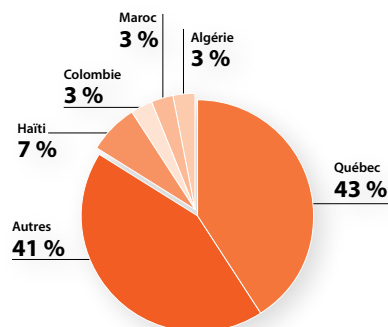
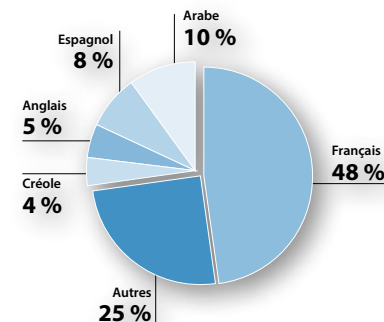
Profil sociolinguistique des élèves

Principaux lieux de naissance

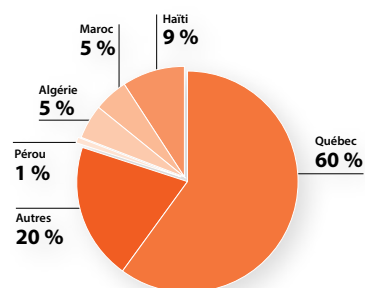
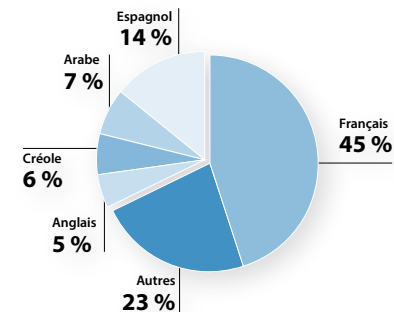


Formation générale des jeunes

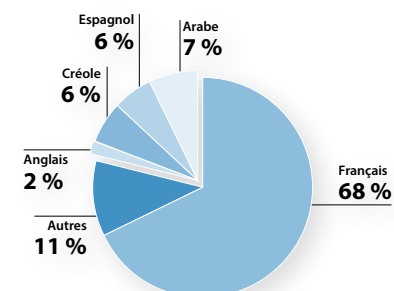
Principales langues maternelles



Formation générale des adultes



Formation professionnelle

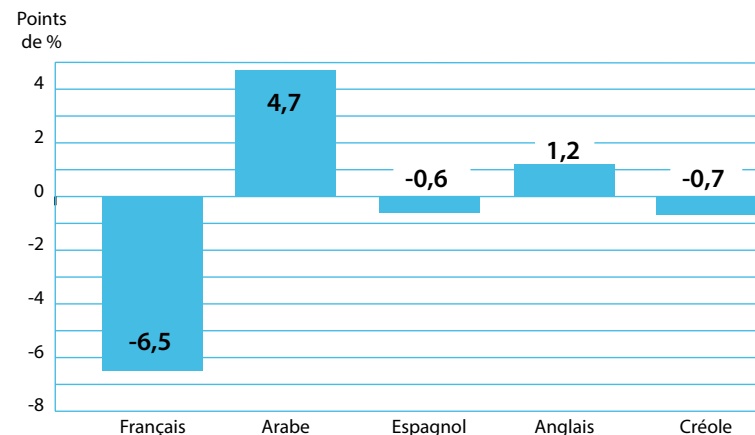


La situation sociolinguistique à la CSDM a beaucoup évolué au cours des dernières années. Avec la hausse de l'immigration, les élèves ayant une autre langue maternelle que le français sont plus nombreux. Par ailleurs, pour la première fois, l'arabe constitue la deuxième langue maternelle la plus importante. Le graphique ci-contre montre ce changement majeur. Les proportions illustrent, en points de pourcentage, l'évolution de la part occupée par chacune des langues maternelles chez les élèves de la formation générale des jeunes entre 2002-2003 et 2012-2013.

Soulignons qu'en 2002, 54 % des élèves avaient le français comme langue maternelle, contre 47,5 % en 2012, ce qui représente une baisse de 6,5 points. La proportion d'élèves arabophones est passée quant à elle de 5,6 % à 10,3 %, marquant une hausse de 4,7 points.



Variation des 5 principales langues maternelles à la formation générale des jeunes entre 2002-2003 et 2012-2013



Diversité de services spécialisés

La CSDM a également le mandat de scolariser des élèves avec certaines spécificités. Elle compte 16 établissements accueillant exclusivement des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA), où près de 1 800 élèves reçoivent des services spécialisés. La CSDM veille à ce que chacun puisse y actualiser son plein potentiel et atteigne ses objectifs personnels de réussite.

Bon nombre d'élèves HDAA fréquentent aussi des écoles ordinaires. Au préscolaire, on compte 4 % d'élèves HDAA dont 23 % sont intégrés en classe ordinaire. Au primaire, on compte 15 % d'élèves HDAA dont 66 % sont intégrés en classe ordinaire et au secondaire, 32 % d'élèves HDAA dont 42 % sont intégrés en classe ordinaire.

Diversité de besoins

La réussite scolaire des élèves est tributaire d'une série de facteurs qui viennent renforcer ou vulnérabiliser leur situation. Lorsqu'un élève est exposé simultanément à plusieurs facteurs de risque, sa probabilité d'échec et de décrochage scolaire augmente considérablement. Pour contrer ces effets, l'école, en collaboration avec ses partenaires, met en place une série de facteurs de protection pour soutenir l'élève.

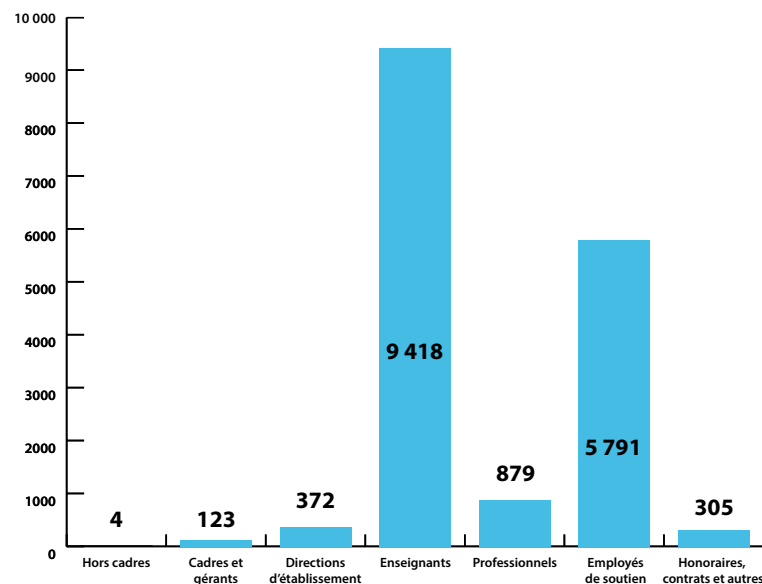
En éducation, pour mesurer le degré de défavorisation d'un milieu, certains facteurs sont utilisés, notamment la faible diplomation de la mère, l'inactivité en emploi des deux parents, le faible revenu et la monoparentalité féminine. Or, tous les quartiers du territoire de la CSDM comptent des milieux défavorisés, que ce soit des quartiers avec une concentration importante de défavorisation ou d'autres mieux nantis avec des enclaves de défavorisation. De part et d'autre, ces situations posent des défis de taille. Offrir les mêmes chances de réussite à tous les élèves compte parmi les préoccupations majeures de la CSDM. C'est pourquoi répondre aux besoins de tous les élèves se situe au cœur de son plan stratégique et mobilise près de 17 000 employés.

> Parmi les 20 écoles primaires les plus défavorisées de l'île, 18 font partie de la CSDM.

> Parmi les 20 écoles secondaires les plus défavorisées de l'île, 14 font partie de la CSDM.

Source: Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, 2012

Nombre d'employés par catégorie
à la CSDM en 2012-2013



Personnel de la CSDM

En 2012-2013, **16 892** employés ont été au service des élèves.

Parmi eux, on compte :

9 418 enseignants,

879 professionnels et

5 791 employés de soutien.

3. Mise en œuvre du plan stratégique 2012-2015

En 2012-2013, la CSDM amorce la mise en œuvre de son plan stratégique 2012-2015 *Réussir : être et agir*, adopté en juin 2012. Un des objectifs de ce plan est de procéder à la révision des modèles de soutien pédagogique et administratif afin de favoriser la réussite de tous les élèves. En effet, après les réflexions et les travaux menés par la CSDM dans le contexte du débat portant sur le décrochage scolaire et sur la place des commissions scolaires, le Conseil des commissaires de la CSDM a mandaté la Direction générale pour procéder à la révision des structures de soutien pédagogique et administratif.

Outre cet objectif de révision des modèles de soutien, plusieurs résultats visés du plan stratégique ne seront pas traités dans le présent rapport annuel. Ils feront l'objet d'une première évaluation à la fin de l'année 2013-2014 étant donné qu'ils sont tributaires de l'implantation de la nouvelle structure ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de la planification intégrée des services, laquelle était prévue dès la rentrée 2013-2014. D'autres résultats visés du plan font l'objet d'un suivi au chapitre suivant portant sur la nouvelle convention de partenariat élaborée par la CSDM. Ils sont en effet inclus dans les mesures et les résultats visés par les cinq buts de la ministre.

Par conséquent, ce chapitre traite principalement des travaux liés à la transformation organisationnelle de la CSDM. Il présente également un suivi des modes de communications avec les parents.

Révision des modèles de soutien pédagogique et administratif de la CSDM

Ainsi, 2012-2013 a été marquée particulièrement par la réflexion et les travaux portant sur les pratiques à mettre en œuvre pour mieux soutenir les établissements. En vue d'adapter les pratiques et la structure pour qu'elles soient davantage au service de la réussite des élèves, sept équipes de travail ont été créées ayant chacune un mandat lié à un sujet défini comme central pour la transformation de l'organisation : l'autonomie et l'imputabilité des établissements, les services pédagogiques, l'évolution des profils de compétences, l'offre de services de la CSDM ainsi que la mise en œuvre d'un centre de services partagés. Établies en fonction d'une démarche participative et faisant appel à la variété d'expertises présentes au sein de la CSDM, les équipes ont élaboré des solutions innovantes et adaptées à la réalité de la CSDM et de ses milieux, qui pourront s'implanter de manière efficace dans l'organisation.

Ces travaux ont permis d'établir les jalons d'une nouvelle structure organisationnelle, laquelle a été adoptée en mai 2013 et mise en place le 1^{er} juillet 2013.

L'ensemble des services administratifs et pédagogiques est touché par la réorganisation de la CSDM en vue d'une plus grande efficience. Cette transformation organisationnelle vise à offrir des services qui constituent une véritable valeur ajoutée au regard du soutien aux établissements dont l'objectif premier est la réussite des élèves.

Plan stratégique 2012-2015

Orientation 1 –

Une organisation au service de la réussite

Axe 1 : Des pratiques adaptées
aux besoins des élèves

Axe 2 : Une structure adaptée
aux besoins des élèves

Orientation 2 –

Des partenariats au service de la réussite

Axe 1 : Famille

Axe 2 : Communauté

Principaux changements prévus dans la nouvelle Commission scolaire :

- Abolition des réseaux, lesquels représentaient un palier administratif entre la Direction générale et les directions d'établissement.
- Création du Bureau de soutien à la gestion des établissements. Ce bureau vise à établir un lien direct entre les établissements et les services centraux de la CSDM. Par leur organisation en unités de gestion, leurs interventions favoriseront davantage la création de liens, d'échanges et de passages entre les ordres d'enseignement ainsi que la valorisation de la formation professionnelle.
- Création des Services éducatifs, qui offriront à tous les établissements scolaires des services de soutien pédagogique, de formation et d'accompagnement aux directions d'établissement, aux enseignants, aux différents intervenants ainsi qu'au personnel de soutien en fonction des besoins exprimés, en vue d'atteindre, entre autres, les cibles fixées localement et institutionnellement et d'accroître l'autonomie de chaque établissement.
- Création du Service de l'organisation scolaire. Cette action vise à revoir et à optimiser la répartition des ressources et à faire une meilleure lecture des besoins en vue d'accroître le soutien à la réussite. Un nouveau fonctionnement au regard de la déclaration de la population scolaire est prévu. Aussi, une analyse transversale des différents éléments clés visera à créer et à faciliter les passages entre les ordres d'enseignement ainsi qu'à augmenter le choix de parcours diversifiés en fonction des besoins et des caractéristiques des élèves.
- Implantation d'un centre de services partagés. Cela représente la volonté de l'organisation d'offrir les meilleurs services possibles aux établissements en fonction des besoins exprimés et des ressources disponibles. Le développement professionnel occupera une place plus importante qu'auparavant dans cette nouvelle structure. Par exemple, l'implantation du centre de services partagés implique la formation de certaines catégories de personnel visant à développer des connaissances très diversifiées pour répondre efficacement aux demandes des établissements. De même, les spécialistes seront appelés à mettre à jour régulièrement leurs connaissances en fonction des besoins et de l'évolution du milieu scolaire. Outre l'élaboration d'un plan institutionnel de développement professionnel, des actions sont également prévues pour améliorer les processus de dotation en personnel.

Modes de communication avec les parents

En 2012-2013, l'opération visant à doter tous les établissements scolaires d'un site Web performant a été complétée. Des formations sur les bonnes pratiques de publication ont été offertes au personnel des établissements concernés par l'actualisation régulière de leur site Web. Le site Web des établissements offre un lien vers le portail éducatif de la CSDM, dans lequel les parents ont accès à différents renseignements et outils qui les concernent, eux et leur enfant. Soulignons que le site de la CSDM offrira une nouvelle section pour les parents au cours de 2013-2014.

La CSDM est également active dans les réseaux sociaux, comptant près de 5 200 abonnés sur sa page Facebook et plus de 37 000 sur l'ensemble des pages Facebook d'une soixantaine d'établissements scolaires (écoles secondaires, centres de formation professionnelle et centres d'éducation des adultes).

En 2012-2013, le nombre de parents abonnés à l'infolettre de la CSDM a atteint les 90 000. On constate qu'il a plus que doublé au cours des deux dernières années.

4. Convention de partenariat et conventions de gestion et de réussite éducative



En 2008, les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* dans le cadre du projet de loi 88 viennent formaliser les liens de cohérence entre les plans stratégiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des commissions scolaires et les démarches de planification des établissements avec de nouveaux documents, soit la convention de partenariat et les conventions de gestion et de réussite éducative (CGRÉ).

En juin 2013, la CSDM a approuvé et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un projet de convention de partenariat 2013-2015. Bien que cette deuxième convention de partenariat ne soit pas signée au moment de la rédaction du présent rapport, elle présente les mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la CSDM ainsi que les résultats visés au regard des cinq buts de la ministre. La présente section fait état de la contribution de la CSDM à l'atteinte de ces buts.

Par ailleurs, en ce qui concerne les conventions de partenariat et les conventions de gestion et de réussite éducative intervenues entre le directeur général et les établissements scolaires, ces derniers ont poursuivi la mise en œuvre de leur convention respective. Ces ententes seront renouvelées au même moment que les plans de réussite, à la fin de 2013.

1^{er} BUT

DE LA MINISTRE

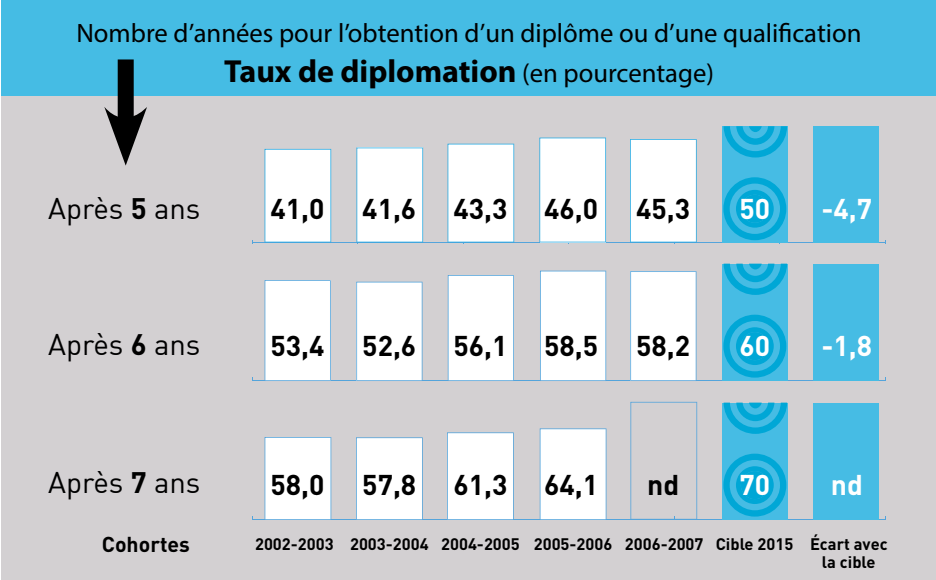
L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

Résultats

Dans la convention de partenariat, la CSDM s'est engagée, d'ici 2015, à augmenter substantiellement son taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans.

Ce taux est défini comme étant la proportion d'élèves ayant débuté en 1^{re} secondaire à la CSDM et ayant obtenu un premier diplôme ou une première qualification avant l'âge de 20 ans, que ce soit à la formation générale des jeunes, à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle. Les élèves qui arrivent en cours de scolarité à la CSDM, par exemple après leur 1^{re} secondaire, sont exclus de ces statistiques. Par contre, ceux qui ont débuté en 1^{re} secondaire à la CSDM, mais qui ont terminé leur parcours dans une autre commission scolaire, sont inclus dans les statistiques de la CSDM.

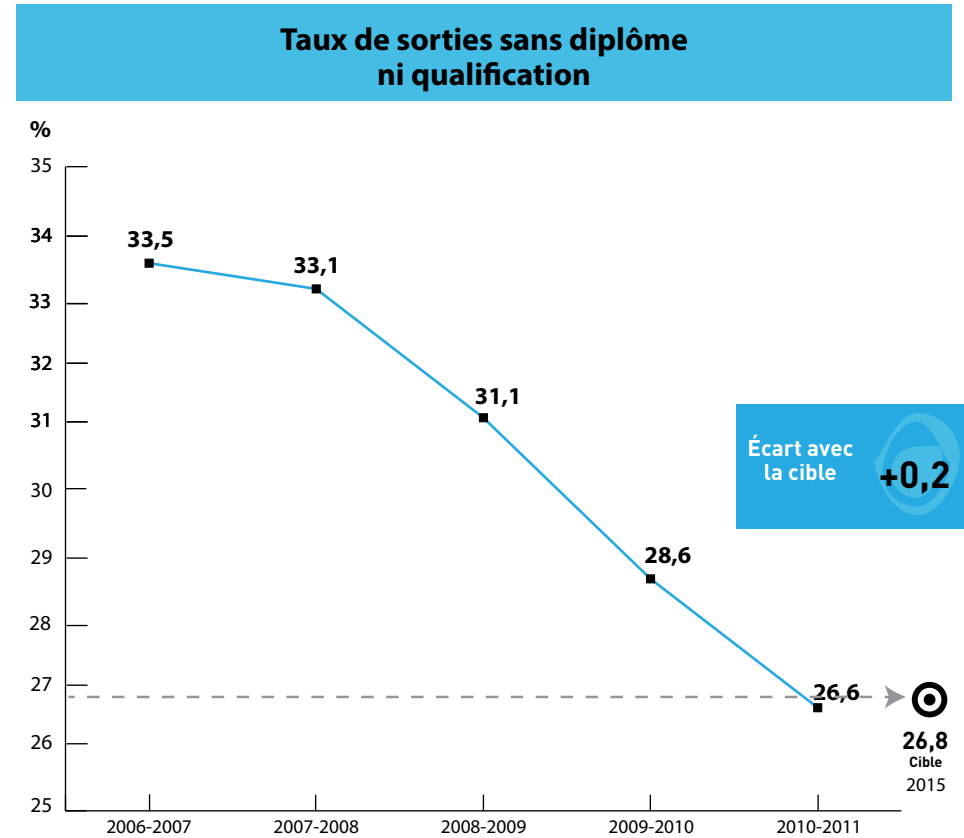
Les élèves ayant débuté la même année constituent une cohorte. Ces taux sont calculés pour chacune des cohortes après 5 ans, 6 ans et 7 ans. La diplomation et la qualification avant l'âge de 20 ans correspondent à la période de 7 ans. Les résultats présentés sont les plus récents disponibles à ce jour.



Source: Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire – Édition 2013, MELS.
nd: non disponible

Constats liés aux résultats

- Le taux de diplomation et de qualification après 5 et 6 ans qui était en voie d'amélioration dans les cohortes les plus anciennes a stagné pour l'année la plus récente.
- Le taux de diplomation et de qualification après 7 ans est en nette amélioration depuis ces dernières années, faisant un bond de 2,8 points entre les cohortes 2004-2005 et 2005-2006.
- Le taux de sorties sans diplôme ni qualification (taux de décrochage annuel) poursuit sa baisse amorcée il y a plusieurs années et permet à la CSDM d'atteindre sa cible en dépassant même les attentes de deux dixièmes de points.



Source : La convention de partenariat, MELS - commission scolaire : outil d'un nouveau mode de gouvernance, Portrait des statistiques ministérielles, octobre 2013, Mels.

Quelques réalisations

- **Élaboration du plan d'action de la stratégie pro-parents adoptée en 2012.** Cette stratégie est issue d'un travail entre les commissaires et le Comité central des parents et vient réaffirmer la nécessaire solidarité entre l'école publique et les parents dans la réalisation des trois volets de la mission de l'école (instruire, socialiser et qualifier); l'importance de la place que doivent occuper les parents dans la commission scolaire et ses différentes instances de concertation; le rôle effectif de leur participation à la gouvernance scolaire selon les termes de la loi.
- **Déploiement de l'approche-quartier.** Cette approche vise à mobiliser la communauté (école, famille, partenaires communautaires et institutionnels) afin de soutenir la persévérance et la réussite scolaire et sociale des élèves du quartier. Elle privilégie une action concertée, établie en fonction des caractéristiques et des besoins des élèves et de leur famille, selon les zones de pouvoir respectives. Au cours des dernières années, l'approche quartier a été déployée dans les quartiers Sud-Ouest et Centre-Sud. En 2012-2013, une démarche a été amorcée dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve alors qu'elle s'est concrétisée dans le quartier Saint-Michel.
- **Soutien apporté aux établissements pour leur démarche de planification.** Les équipes-écoles de la CSDM ont bénéficié de soutien et d'accompagnement du Bureau de la planification institutionnelle et des professionnels des différents réseaux pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et la régulation de leur démarche de planification. Cette démarche vise à favoriser la réussite et la persévérance des élèves en tenant compte des caractéristiques et des besoins des élèves de chaque milieu. En juin 2013, les établissements de la CSDM ont procédé à l'évaluation de leur plan de réussite.
- **Renforcement de passerelles entre les différents secteurs et ordres d'enseignement.** La CSDM privilégie une continuité de services entre les écoles secondaires et ses écoles primaires bassin, de la maternelle à la 2^e année du secondaire. Elle cherche à définir les volets particuliers de formation selon une vision globale et équilibrée de l'offre de services sur le territoire de la CSDM, à mettre en place différentes trajectoires qualifiantes qui tiennent compte des caractéristiques des élèves, notamment les 16-18 ans, et à favoriser la concomitance entre les ordres d'enseignement.

La stratégie pro-parents vise ces quatre grands objectifs :

- L'amélioration de la communication entre l'école et les parents, entre l'institution, l'école et les parents et entre les différentes instances de concertation.
- L'amélioration de l'évaluation de l'ensemble des services offerts dans nos écoles.
- La simplification de certaines démarches administratives qui touchent les parents.
- L'augmentation de la mobilisation des commissaires et des parents au sein des différents comités.

- **Dérogation pour les élèves de 15 ans et plus.** Plusieurs élèves de 15 ans et plus du secondaire ont pu bénéficier d'un programme de formation adapté. Ce projet vise à permettre l'acquisition des préalables de la 3^e année du secondaire requis à l'admission en formation professionnelle. Il vise également à susciter l'intérêt de l'élève pour la formation professionnelle en lui offrant la possibilité d'amorcer une formation correspondant à son champ d'intérêt et à valider concrètement son choix.
- **Enrichissement de l'offre de services par l'ajout dans certaines écoles d'un volet particulier de formation internationale sans sélection :** écoles secondaires Père-Marquette, La Voie et Saint-Luc.
- **Diffusion de l'offre de services des établissements scolaires, dont les établissements pour raccrocheurs,** ainsi que des établissements de la formation professionnelle. Promotion des journées portes ouvertes et des programmes offerts à la formation professionnelle par l'entremise du site Web de la CSDM et des médias sociaux.
- **Participation à des campagnes de sensibilisation à la persévérance scolaire.** Des campagnes de persévérance ont été tenues à l'intention des raccrocheurs, mais aussi des élèves en perte de motivation. De plus, la CSDM effectue en février la promotion des Journées de la persévérance, de pair avec Réseau Réussite Montréal.
- **Formation et accompagnement des directions d'établissement pour l'utilisation d'outils de suivi et de dépistage des élèves en difficulté.** Une centaine de directions d'établissement ont bénéficié de formations et de soutien technique afin de s'approprier l'outil Lumix, lequel facilite un suivi régulier de la progression des élèves grâce aux tableaux de bord développés à leur intention.
- **Analyse exhaustive des résultats aux épreuves obligatoires de mathématiques au primaire** permettant une collecte de données pertinentes sur les conduites des élèves lors des épreuves ministérielles. Cette analyse a été présentée aux directions des établissements ainsi qu'aux conseillers pédagogiques pour les soutenir dans la régulation des pratiques en mathématiques.
- **Soutien, accompagnement et développement professionnel en mathématiques au primaire en vue de favoriser l'appropriation et l'actualisation du programme.** Le choix du contenu des formations s'est fait, dans la plupart des cas, à la lumière de la régulation des pratiques.
- **Régulation de l'épreuve imposée de mathématiques en 2^e secondaire par un échantillonnage d'exemplaires** d'élèves permettant aux enseignants de cerner leurs forces et la nature de leurs difficultés et d'orienter les actions possibles pour améliorer les apprentissages.



En 2012-2013, plus de 440 journées de formation ont été offertes aux enseignants par les conseillers pédagogiques des différents réseaux, touchant plus de 5 000 inscrits. Notamment, 44 jours en mathématiques, 71 en sciences et technologie, 29 dans le domaine des arts et 147 en français.

- **Formations et accompagnement** offerts aux enseignants ainsi qu'aux conseillers pédagogiques des écoles secondaires au regard de la planification de tâches complexes, du sens à donner aux concepts mathématiques (arithmétique, algèbre et probabilité), de l'appropriation des critères d'évaluation afin de les mettre à profit autant en apprentissage qu'en évaluation, de l'arrimage primaire-secondaire ainsi que de l'exploitation des nouvelles technologies en tant qu'outil complémentaire à l'enseignement.
- **Soutien, accompagnement et développement professionnel en sciences et technologie.** Certaines écoles secondaires ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé de la part des conseillers pédagogiques disciplinaires pour leur convention de gestion et de réussite éducative et leur plan de réussite. Par ailleurs, 10 nouvelles formations ont été offertes à plus de 180 enseignants et 3 nouvelles formations à près de 75 techniciens en travaux pratiques.
- **Soutien et accompagnement des enseignants lors de la réalisation des épreuves du MELS dans les quatre disciplines artistiques de la 4^e secondaire** afin de favoriser la réussite des élèves et l'obtention du diplôme d'études secondaires.
- **Poursuite du développement des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).** Avec l'aide et l'expertise des conseillers SARCA, les élèves sont en mesure de concevoir un projet de formation et un plan d'action pour leur retour aux études, offert conjointement par le Réseau de la formation générale des adultes et le Réseau de la formation professionnelle. Parmi les actions ciblées, les SARCA organisent annuellement le salon d'information Je poursuis mes études, pour les élèves adultes de la CSDM. Ces derniers sont invités à se renseigner sur différents programmes d'études aux kiosques des établissements présents (écoles de métiers, cégeps et universités).
- **Renforcement des partenariats institutionnels** afin de rendre accessibles les lieux culturels et l'expertise des professionnels du milieu artistique auprès des élèves de la CSDM. La rencontre avec les milieux artistiques favorise l'engagement des élèves et des enseignants vers la réussite.

2^e BUT | L'amélioration de la maîtrise DE LA MINISTRE | de la langue française

Résultats au primaire*

		2010-2011	2011-2012	2012-2013	Cible 2015	Écart avec la cible	
Lecture	1 ^{er} cycle	Taux de réussite	91,6 %	91,7 %	91,8 %	95 %	-3,2
		Moyenne	76,2 %	77,3 %	77,4 %	80 %	-2,6
	2 ^e cycle	Taux de réussite	91,3 %	89,7 %	88,7 %	95 %	-6,3
		Moyenne	74,3 %	74,4 %	74,0 %	80 %	-6,0
	3 ^e cycle	Taux de réussite	91,0 %	88,9 %	90,7 %	95 %	-4,3
		Moyenne	74,6 %	74,9 %	74,9 %	80 %	-5,1
Écriture	3 ^e cycle	Taux de réussite	93,4 %	91,6 %	92,9 %	95 %	-2,1
		Moyenne	75,5 %	75,6 %	76,2 %	80 %	-3,8

Résultats au secondaire

		2010-2011	2011-2012	2012-2013	Cible 2015	Écart avec la cible	
Lecture	1 ^{er} cycle	Taux de réussite	72,3%	68,9%	71,6	80%	-8,4
		Moyenne	64,0%	64,5%	65,2	70%	-4,8
	5 ^e sec.	Taux de réussite	86,1 %	81,6 %	82,8 % (85,0 %) ³	85 %	-2,2 (0)
Écriture	1 ^{er} cycle	Taux de réussite	72,2%	71,2%	76,5%	80%	-3,5
		Moyenne	64,7%	65,3%	67,0%	70%	-3,0
	3 ^e sec.	Taux de réussite	71,6%	69,0%	70,7%	80%	-9,3
		Moyenne	64,8%	64,8%	65,3%	70%	-4,7
	4 ^e sec.	Taux de réussite	73,4%	71,7%	74,6% (76,8%) ³	75%	-0,4 (1,8)
		Moyenne	65,6%	65,5%	66,8% (66,4%) ³	70%	-3,2 (-3,6)
	5 ^e sec. (épreuve MELs)	Taux de réussite	70,3%	70,5%	71,9%	80%	-8,1

³ Les nombres entre parenthèses tiennent compte des résultats aux reprises d'été.

Constats liés aux résultats

À la formation générale des jeunes

- Sans tenir compte des résultats aux examens de reprise, 11 indicateurs de résultats sur 18 sont en hausse depuis 2010-2011 et 7 sont en baisse.
- L'écart entre les résultats scolaires en 2012-2013 et les cibles pour 2015 varie grandement d'un indicateur à l'autre. Le taux de réussite en écriture de 4^e secondaire n'est qu'à 0,4 point de la cible, alors que le taux de réussite en écriture de 3^e secondaire en est à 9,3 points.
- L'écart moyen entre les résultats de 2012-2013 et la cible de 2015 se situe autour de -4 points.
- Lorsqu'on tient compte des résultats aux examens de reprise, certains taux de réussite augmentent considérablement, permettant même d'atteindre la cible en lecture à la 5^e secondaire et de dépasser la cible en écriture à la 4^e secondaire.

*Au primaire, à partir de 2011-2012, les résultats de plusieurs élèves en classes spéciales ne sont plus comptabilisés dans les résultats; ils sont désormais évalués en cotes ou par des codes de cours différents. Cela a peu d'impact sur les résultats globaux.

Résultats à la formation générale des adultes

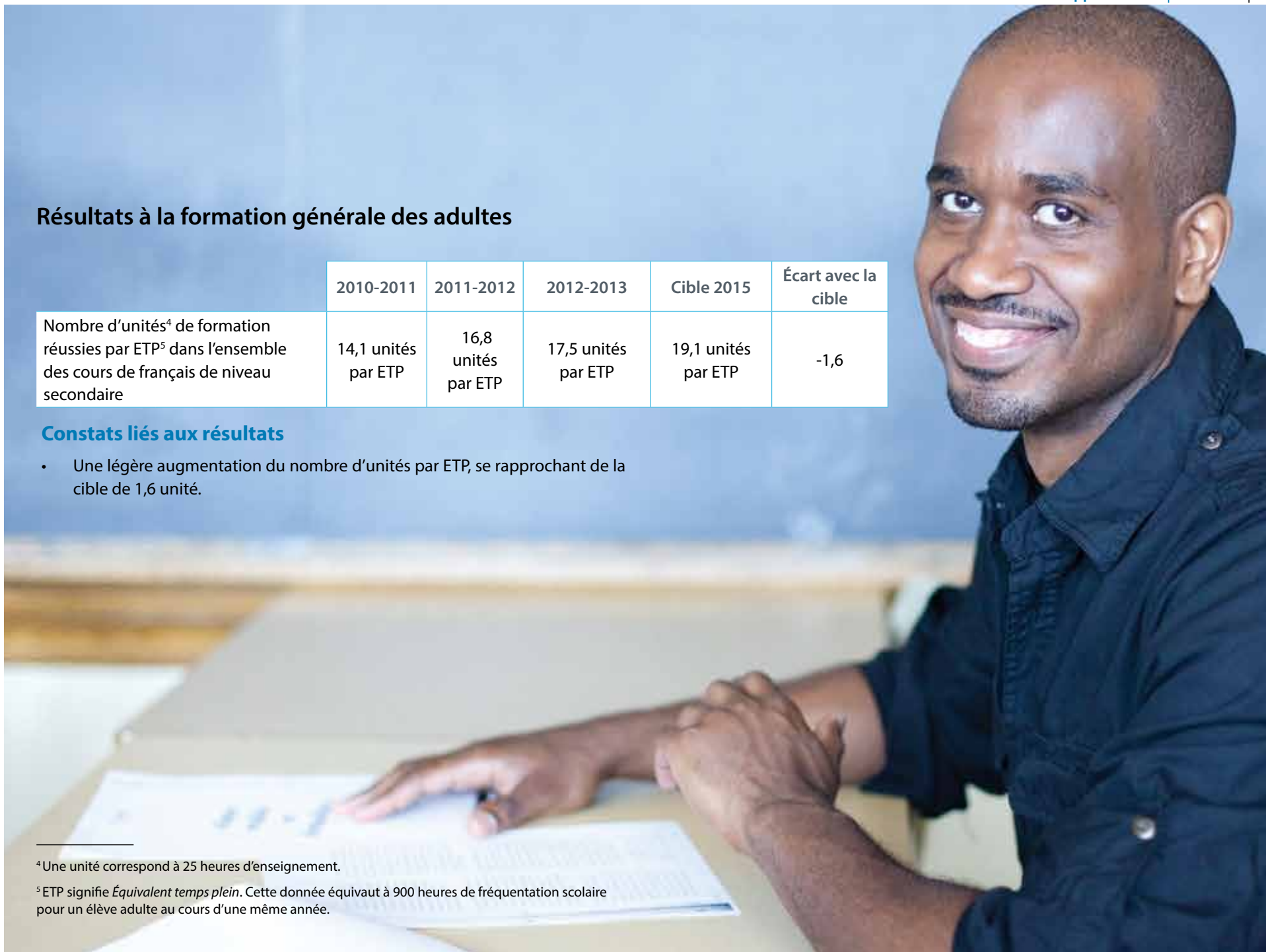
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Cible 2015	Écart avec la cible
Nombre d'unités ⁴ de formation réussies par ETP ⁵ dans l'ensemble des cours de français de niveau secondaire	14,1 unités par ETP	16,8 unités par ETP	17,5 unités par ETP	19,1 unités par ETP	-1,6

Constats liés aux résultats

- Une légère augmentation du nombre d'unités par ETP, se rapprochant de la cible de 1,6 unité.

⁴ Une unité correspond à 25 heures d'enseignement.

⁵ ETP signifie *Équivalent temps plein*. Cette donnée équivaut à 900 heures de fréquentation scolaire pour un élève adulte au cours d'une même année.



Quelques réalisations

Au préscolaire

- **Offre de formations et accompagnement des enseignants de l'éducation préscolaire pour favoriser la mise en œuvre de pratiques pédagogiques probantes d'éveil à l'écrit** (projet Cap sur la prévention). Un partenariat a été établi avec un chercheur pour offrir des formations et de l'accompagnement à des équipes-écoles sur la lecture partagée enrichie au préscolaire comme support aux pratiques éducatives préventives des difficultés de lecture et d'écriture.
- **Création de communautés d'apprentissage professionnel** afin de planifier le contenu de l'accompagnement des équipes-écoles en vue de les aider à s'approprier les différents concepts de la lecture partagée enrichie, de faire émerger le questionnement de la part des participants et de susciter le partage et la réflexion.
- **Formations en musique offertes aux enseignants du préscolaire** afin de favoriser l'utilisation de la musique pour développer la conscience phonologique.
- **Formation et accompagnement dans le cadre d'un projet en transfert de connaissances en développement psychomoteur au préscolaire.** Ce projet vise à développer une communauté de pratique dans chaque école chez les enseignants au préscolaire, en éducation physique et à la santé et chez les éducateurs en service de garde. Soixante-dix-sept intervenants de quinze écoles ont participé à la formation et ont pu bénéficier par la suite d'un accompagnement de la conseillère pédagogique.

Au primaire

- **Analyse des résultats des épreuves ministérielles en lecture et en écriture au primaire.** Présentation des analyses aux directions d'établissement du primaire en vue de soutenir les équipes-écoles dans la régulation de leurs pratiques en français.
- **Formations et accompagnement offerts aux équipes-écoles pour favoriser le déploiement de pratiques efficaces validées par la recherche** en lien avec l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la communication orale des élèves. Les formations ont permis aux participants de mieux cerner divers aspects du programme de français, de se familiariser avec des pratiques jugées efficaces pour l'enseignement et l'évaluation du français.

Au secondaire

- **Présentation de l'analyse des résultats des épreuves ministérielles d'écriture de 2^e secondaire aux directions d'établissement** en vue de soutenir les équipes-écoles dans la régulation de leurs pratiques en français.
- **Formations et accompagnement offerts aux enseignants de français et aux conseillers pédagogiques des établissements secondaires.** Ces formations ont permis aux participants de mieux cerner divers aspects du programme de français, de se familiariser avec des pratiques jugées efficaces pour l'enseignement et l'évaluation du français.
- **Situations d'évaluation en lecture proposées** pour quatre niveaux du secondaire afin de permettre, entre autres, d'évaluer la compétence des élèves à lire, de suivre l'évolution de la maîtrise du français et de réguler les pratiques d'enseignement. Un processus de formation continue portant sur l'enseignement et l'évaluation de la communication orale a été également amorcé.

Au primaire et secondaire

- **Formations et accompagnement offerts aux enseignants et au personnel non enseignant des établissements** sur les interventions adaptées au milieu plurilingue et pluriethnique, en lien avec la communication orale chez les allophones, l'apprentissage du français et la pédagogie en situation interculturelle.
- **Développement chez les conseillers pédagogiques de français et des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français d'une vision commune des pratiques efficaces d'enseignement du français auprès d'élèves plurilingues.** Exploration des moyens de développement de compétences en éducation inclusive tenant compte de la diversité ethnolinguistique à l'échelle institutionnelle.
- **Poursuite du programme Mon école est interculturelle.** Ce programme, ouvert à tous les établissements du secteur jeune de la CSDM, contribue au financement de différentes catégories des projets interculturels : projets d'échange interculturel entre des écoles de la CSDM, projets d'éducation antiraciste, projets de formation interculturelle pour le personnel, projet d'intégration de nouveaux élèves immigrants francophones à l'école. Cinquante-trois projets parmi ceux-ci ont été approuvés dans quarante-et-une écoles.
- **Poursuite du programme Initiative d'intégration des élèves issus de l'immigration.** Projet de valorisation du français et partenariat école-famille-communauté.
- **Formation d'un comité de travail ayant pour objectif la recherche d'expertise pour monter une formation en lecture en milieu allophone** et développer une vision commune de tous les conseillers pédagogiques responsables du français sur les pratiques efficaces en milieu allophone.
- **Mise en œuvre d'un programme de formation continue destiné aux enseignants spécialistes en arts plastiques** afin de développer de nouveaux modèles de pratique en milieu pluriculturel favorisant la réussite de tous les élèves.

À la formation générale des adultes (FGA)

- **Élaboration et mise en ligne d'un outil audio-vidéo sur les voyelles et les consonnes** à l'intention des enseignants d'élèves allophones. Une centaine d'enseignants de francisation ont reçu la formation en vue d'intégrer cet outil accessible également au public.
- **Perfectionnement offert aux enseignants** sur les stratégies d'enseignement et d'apprentissage, la phonétique et la lecture fluide.
- **Développement de la Francisation-Alpha.** Ce programme local s'adresse aux adultes immigrants qui ont moins de huit ans de scolarité. Sa mise en œuvre est prévue pour 2013-2014.
- **Participation aux activités** du comité d'experts MELS sur l'implantation du nouveau pédagogique à la formation générale des adultes.

À la formation professionnelle (FP)

- **Réalisation d'un projet pilote visant à soutenir les élèves de la formation professionnelle dans l'apprentissage continu de la langue française.** L'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal, en collaboration avec le centre Lartigue (FGA), a offert des cours de français aux candidats dépourvus d'un niveau de français satisfaisant pour intégrer le programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI), mais pourvus d'un profil lié au métier très satisfaisant. Lorsque ces élèves ont atteint les compétences linguistiques requises, ils ont pu être intégrés dans un nouveau groupe.
- **Élaboration d'une plateforme de télécollaboration** entre les enseignants de soutien linguistique et rencontre de formation afin de faire connaître des pratiques pédagogiques gagnantes pour les élèves doubleurs.

3^e BUT DE LA MINISTRE

L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA)

Constats liés aux résultats

- Le taux de réussite en français chez les garçons du 3^e cycle du primaire a progressé en 2012-2013 pour se trouver à seulement 1,7 point de la cible.
- Si on tient compte des examens de reprise au 1^{er} cycle du secondaire, les garçons ont connu une augmentation qui les place au-delà de la cible. Si on exclut les reprises, ils sont à 1,5 point de la cible.
- Le taux de réussite en français chez les élèves HDAA du 3^e cycle du primaire est plutôt stable, à presque 4 points de la cible.
- Les résultats des élèves HDAA au 1^{er} cycle du secondaire démontrent une nette progression. Lorsqu'on tient compte des reprises, ils se rapprochent encore davantage de la cible.

Taux de réussite en français des garçons

	Départ 2010-2011	2011-2012	2012-2013	Cible 2015	Écart avec la cible
Au 3 ^e cycle du primaire ⁷	92,4 %	91,8 %	93,3 %	95 %	-1,7
Au 1 ^{er} cycle du secondaire	68,4 %	71,2 %	73,5 % (77,4 %) ⁶	75 %	-1,5 (2,6) ⁶

Taux de réussite en français des élèves HDAA

	Départ 2010-2011	2011-2012	2012-2013	Cible 2015	Écart avec la cible
Au 3 ^e cycle du primaire ⁷	79,7 %	80,0 %	79,2 %	83 %	-3,8
Au 1 ^{er} cycle du secondaire	56,8 %	58,5 %	63,0 % (66,5 %) ⁶	70 %	-7,0 (-3,5) ⁶

⁶ Les nombres entre parenthèses tiennent compte des résultats aux reprises d'été.

⁷ Au primaire, à partir de 2011-2012, les résultats de plusieurs élèves en classes spéciales ne sont plus comptabilisés dans les résultats; ils sont désormais évalués en cotes ou par des codes de cours différents. Cela a peu d'impact sur les résultats globaux.

Quelques réalisations

- **Soutien et accompagnement des établissements au regard de l'analyse des résultats scolaires des garçons et des élèves HDAA en français.** Les établissements ayant procédé à l'élaboration de leur projet éducatif et à l'évaluation de leur plan de réussite ont été amenés, lors de leur analyse de situation, à observer particulièrement la situation des garçons et des élèves HDAA en français et dans les autres matières. De plus, la mise en place d'outils informatisés tels que Lumix et le SPI (Suivi personnalisé Internet) permet d'effectuer un suivi régulier de la progression et de l'assiduité des élèves en difficulté. L'utilisation de ces données facilite l'adoption de stratégies visant, par exemple, à mieux cibler les élèves en manque de soutien pour augmenter leurs résultats, encourager leur persévérance et, en fin de compte, les accompagner vers la réussite.
- **Réflexion et accompagnement d'écoles secondaires amenant des changements dans l'organisation scolaire des classes d'adaptation (CPF)** afin de mieux reconnaître la progression des apprentissages des élèves en difficulté d'apprentissage tout en respectant le programme de formation. Également, réflexion sur l'utilisation du bulletin pour les élèves qui sont en modification des apprentissages.
- **Mise sur pied de groupes de formations et accompagnement pour soutenir et accompagner la mise en œuvre du référentiel d'intervention en lecture pour les élèves de 10-15 ans.** Ces groupes sont constitués soit d'une communauté d'apprentissage professionnelle, soit d'enseignants des écoles spécialisées et de conseillers pédagogiques, soit d'enseignants de classes avec difficultés graves d'apprentissage ou troubles d'apprentissage d'une école secondaire, accompagnés par une personne-ressource du MELS.
- **Soutien à la mise en œuvre du référentiel sur les troubles spécifiques du langage écrit** par la création d'une communauté d'apprentissage formée d'enseignants et d'orthopédagogues.
- **Présentation du *Guide pour l'intégration scolaire d'un élève présentant des besoins particuliers*** à l'ensemble des directions d'établissement. Cet outil vise à soutenir les enseignants qui reçoivent des élèves qui présentent des difficultés et des troubles d'apprentissage.
- **Perfectionnement et soutien continu des équipes-centres de la formation professionnelle quant aux aides technologiques en évaluation des apprentissages** notamment pour les élèves ayant des besoins particuliers.
- **Mise sur pied du projet *Un défi à ta mesure*.** Ce projet vise à accroître la persévérance scolaire chez les élèves présentant des problèmes d'adaptation scolaire et des difficultés d'apprentissage en leur proposant des activités concrètes d'accompagnement et d'exploration des divers programmes offerts à la formation professionnelle.

4^e BUT DE LA MINISTRE

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

Résultats

Conformément aux exigences de la loi 56, presque tous les établissements de la CSDM ont réalisé récemment une analyse de situation en lien avec l'intimidation et la violence dans leur milieu. Les autres l'auront terminée fin 2013.

Entre 2008-2009 et 2012-2013, 65 % des écoles primaires ont suivi la formation *Ma cour: un monde de plaisir!* visant l'organisation de leur cour d'école pour favoriser l'activité physique, les relations harmonieuses et la sécurité des élèves.

Quelques réalisations

Qualité de l'air dans les établissements

En conformité avec son Programme de qualité de l'air intérieur (PQAI) adopté en 2012, la CSDM poursuit la mise en place de différentes mesures en vue d'assurer un entretien et ainsi fournir un environnement sain et sécuritaire à tous, et ce, qu'il s'agisse des élèves, des employés ou des partenaires. En 2012-2013, par exemple, une formation a été offerte aux gestionnaires d'établissement scolaire, aux intervenants ainsi qu'au personnel d'entretien ménager. Un programme d'entretien spécifique des tours de refroidissement a également été mis en place, ce qui incluait une formation pour le personnel d'entretien. Plusieurs actions ont aussi été amorcées et se poursuivront en 2013-2014, notamment la mise en place d'un programme d'entretien préventif spécialisé (chauffage, ventilation, air conditionné, structure et enveloppe, plomberie, électricité, etc.), la mise à niveau de l'entretien ménager et un projet pilote visant de grands nettoyages d'écoles, la production d'un devis d'entretien ménager et la bonification des pratiques et méthodes de travail qui y sont liées, le nettoyage et la remise en état des systèmes de ventilation mécanique, le développement d'un plan de communication, l'aménagement d'écoles transitoires afin d'assurer une continuité dans l'offre de services éducatifs.

Étude portant sur le déficit d'entretien des immeubles scolaires

En tant que propriétaire d'un imposant parc immobilier, la CSDM est responsable de l'entretien et du maintien de plus de 200 immeubles scolaires. L'âge moyen des bâtiments, de plus de 65 ans, jumelé à un important déficit d'entretien cumulé ont amené la CSDM à se doter d'un plan d'action élargi afin de relever les nombreux défis que présente la gestion d'un parc immobilier de cette envergure. Dans ce cadre, une étude a été commandée par la CSDM à la firme TB Maestro en vue de dresser un portrait du parc et de documenter le déficit d'entretien et proposer des stratégies à adopter en gestion immobilière. En 2012-2013, la CSDM a injecté près de 50 M \$ pour les travaux liés à la résorption du déficit d'entretien des immeubles scolaires.

Sécurité des établissements

- **Soutien actif aux établissements dans l'application de mesures de prévention et d'intervention**, conformément à la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école. Soutien des équipes-écoles en vue de dresser le portrait de la situation de la violence dans leur établissement au regard des manifestations et des actions réalisées.
 - o Production de 21 outils pour alimenter les 9 composantes du plan de lutte.
 - o Production de documents de référence sur la responsabilité de chaque acteur.
 - o Réalisation d'une journée pédagogique institutionnelle consacrée à l'élaboration des plans de lutte et de l'évaluation des plans de réussite.
 - o Rencontre avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour aborder l'arrimage des programmes de prévention et des interventions animés par les policiers sociocommunautaires aux plans de lutte des écoles.
 - o Soutien, accompagnement et suivi personnalisé des établissements pour les analyses de situation et l'élaboration des plans de lutte.
 - o Développement d'une formation à l'intention des chauffeurs d'autobus et des préposés aux élèves handicapés.
 - o Création d'un comité réunissant le Bureau des services éducatifs complémentaires et les services juridiques afin de développer des fiches de signalement.

Mode de vie physiquement actif

- **Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action Bouger une heure par jour.** Ce plan d'action a pour but premier d'élaborer une structure permettant d'augmenter le temps de pratique d'activités physiques de qualité chez les élèves. Il contribue à maintenir et à améliorer la santé et le bien-être des élèves en créant un environnement favorable à la réussite. En effet, que ce soit en proposant des activités à des élèves présentant une problématique particulière, en sollicitant l'aide des différents partenaires qui œuvrent dans les milieux scolaire et communautaire, en animant les récréations, en aménageant et en organisant les cours d'école, en favorisant le transport actif chez les élèves, en soutenant les équipes-écoles dans

la mise en place d'activités physiques et sportives ou en développant des activités parascolaires par les services de garde.

- o Pour le volet Service de garde du plan d'action, le personnel des services de garde et de dîneurs de 28 écoles a reçu une formation pour être outillé dans l'animation d'activités physiques sécuritaires dans la cour d'école ou le gymnase.
- o Pour le volet Récréations et cours d'école du plan d'action, 14 écoles primaires ont suivi la formation Ma cour : un monde de plaisir! afin d'amorcer ou de poursuivre une démarche leur permettant de revoir l'aménagement de leur cour d'école, l'organisation des périodes d'activité ou l'animation des jeux par les jeunes. Il est à noter que, depuis 2008-2009, 108 écoles ont suivi cette formation.
- o Pour le volet Transport actif du plan d'action, la responsable du plan d'action Bouger une heure par jour soutient, entre autres, les actions de Vélo Québec, organisme partenaire depuis la création du plan d'action.

Embellissement des cours d'école

Il importe de souligner la contribution de la CSDM à l'embellissement des cours d'école. En effet, depuis 2005-2006, la mesure ministérielle Embellissement des cours d'école permet aux établissements qui le souhaitent d'obtenir du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) jusqu'à un tiers du financement du coût total d'un projet, et ce, sans excéder 25 000 \$. Lorsque le MELS autorise une demande de financement déposé par un établissement scolaire, la CSDM apporte un soutien financier supplémentaire représentant environ le tiers du prix des travaux. Ce soutien contribue à créer un environnement sain et sécuritaire pour les élèves. En huit ans, cette mesure a permis de mettre en œuvre 90 projets financés de la façon suivante: 1,683 M\$ du MELS, 1,940 M\$ de la CSDM et 3,823 M\$ des milieux. Au total, une somme de plus de 7,446 M\$ a été investie depuis l'année scolaire 2005-2006 dans l'embellissement des cours d'école.

Pour 2012-2013, quatre établissements ont obtenu une confirmation de financement du Ministère. Par conséquent, la contribution de la CSDM à ces projets s'élève à près de 80 000 \$.

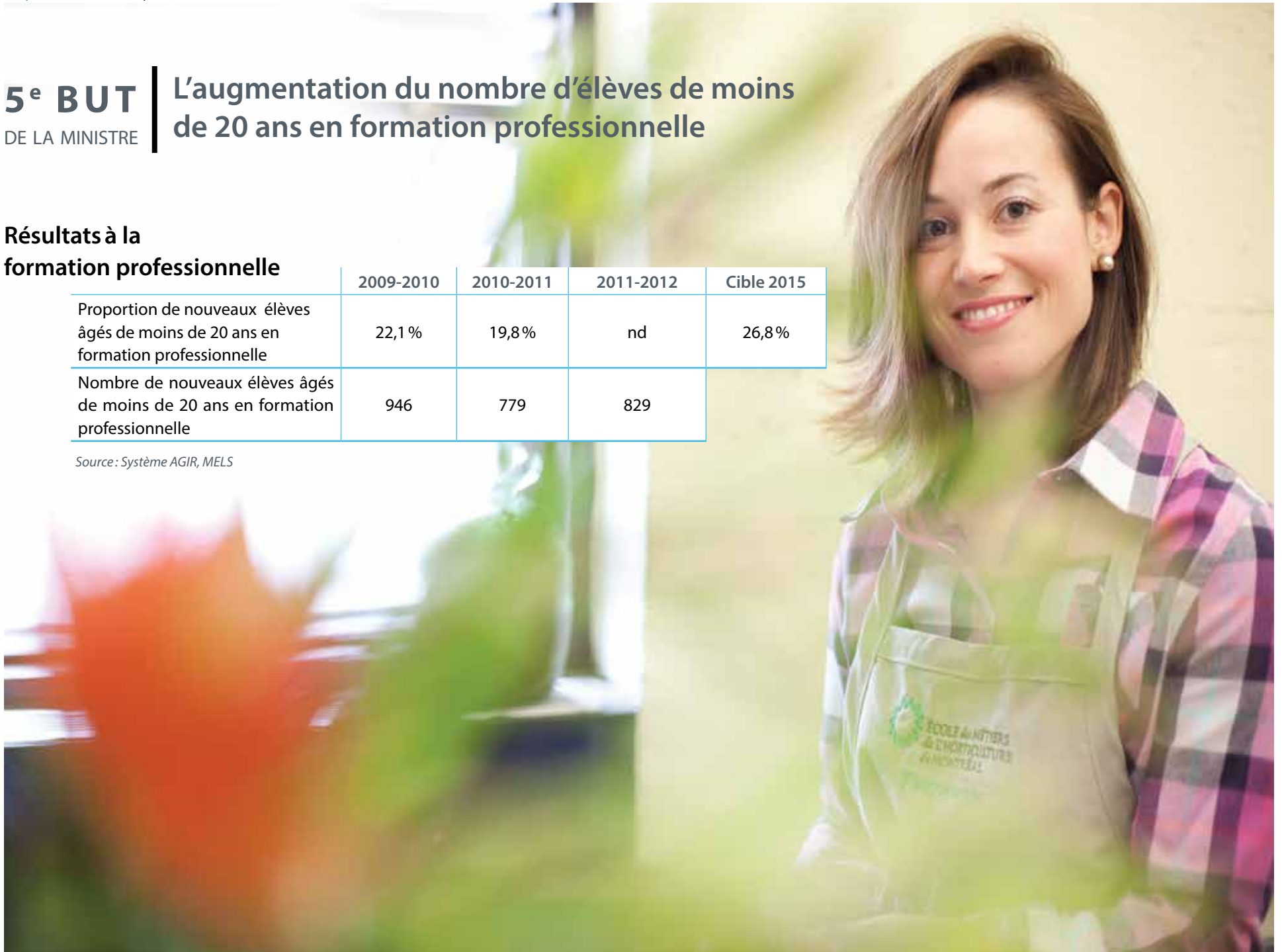
5^e BUT
DE LA MINISTRE

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Résultats à la formation professionnelle

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Cible 2015
Proportion de nouveaux élèves âgés de moins de 20 ans en formation professionnelle	22,1%	19,8%	nd	26,8%
Nombre de nouveaux élèves âgés de moins de 20 ans en formation professionnelle	946	779	829	

Source: Système AGIR, MELS



Constats liés aux résultats

La CSDM compte une proportion d'élèves de moins de 20 ans en baisse et s'éloigne de sa cible. La proportion pour 2011-2012 n'est pas encore disponible à ce jour, mais la croissance du nombre absolu d'élèves pour 2011-2012 laisse espérer que la proportion de moins de 20 ans connaîtra une évolution favorable.

Quelques réalisations

- **Diversification de l'offre de formation avec l'ouverture d'un nouveau centre de formation professionnelle, l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal (EMRTM).** En plus d'avoir rapatrié le programme Vente de voyage, ce centre offre deux nouvelles formations : Cuisine et Service de la restauration. Lors de sa première année, l'EMRTM a accueilli plus de 200 élèves, dont 20 % de moins de 20 ans.
- **Promotion et diffusion d'informations concernant les programmes de la formation professionnelle**
 - o Conférences présentées par des enseignants de la formation professionnelle (FP) auprès d'élèves de centres FGA et d'élèves des écoles secondaires dans le cadre du cours Exploration de la formation professionnelle.
 - o Offre du cours Projet personnel d'orientation aux élèves de centres FGA leur permettant de découvrir diverses professions susceptibles de correspondre à leurs aptitudes, à leurs goûts et à leurs aspirations.
 - o Organisation de journées portes ouvertes où plusieurs programmes de formation à un métier semi-spécialisé (FMS) et de formation professionnelle sont présentés aux élèves des écoles secondaires. Avec la participation de 13 écoles secondaires, un total de plus de 270 élèves, accompagnés d'une trentaine d'enseignants FMS et d'intervenants, ont pu découvrir de nouvelles avenues.
 - o Soutien aux enseignants et aux conseillers d'orientation et promotion des services de la formation professionnelle offerts par la mise à jour de plusieurs communautés du portail de la CSDM portant sur les sujets de l'Approche orientante, le Projet personnel d'orientation, l'Exploration de la FP et le Projet intégrateur.
- **Promotion de stages axés sur l'insertion en emploi, la préparation aux études postsecondaires et les initiatives tels les stages régionaux** relatifs à l'exploration de la FP.
 - o **Stages d'un jour :** Tous les centres reçoivent des élèves en stages d'un jour. Plus de 30 programmes sont offerts chaque année.
 - o **Stages de trois jours :** Tous les centres reçoivent des élèves en stages de trois jours. Une vingtaine de programmes sont offerts chaque année.
 - o **Stages régionaux :** Des élèves effectuent un stage dans une autre commission scolaire de l'île, dans des programmes exclusifs à celle-ci. Chaque centre de FP de la CSDM reçoit des élèves de ces commissions scolaires dans des programmes exclusifs à la CSDM.

5. Autres dossiers 2012-2013

Budget 2012-2013

Les revenus estimés au budget de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour l'année 2012-2013 s'élevaient à 930,8 M \$, alors que les dépenses prévues devaient atteindre la somme de près de 978,3 M\$. Par conséquent, la CSDM a dû obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'adopter un budget déficitaire de 47,5 millions de dollars.

Suivant cette autorisation, la CSDM s'est engagée à faire une reddition de comptes budgétaire trimestrielle auprès du MELS tout au long de l'année scolaire 2012-2013. De plus, la CSDM avait convenu avec le MELS de lui présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire pluriannuel adopté par le Conseil des commissaires. Il était initialement attendu que ce plan démontre un retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Cette date a été amendée en juin 2013. La CSDM a maintenant l'obligation de présenter un budget équilibré en 2016-2017.

La CSDM a été accompagnée par la firme PricewaterhouseCoopers (PwC) en janvier 2011 afin d'élaborer un plan d'optimisation de la performance. Son mandat comportait trois objectifs :

Accompagner la CSDM pour comprendre les sources du déficit

Proposer des pistes de solution afin de parvenir à un équilibre budgétaire récurrent

Aider la CSDM à élaborer un plan de mise en œuvre de ces pistes d'optimisation

Pour la durée entière de l'année 2012-2013, PwC a accompagné la CSDM pour la mise en œuvre des pistes pouvant générer des économies ainsi que pour la conception de la nouvelle structure organisationnelle.

États financiers 2012-2013

Les états financiers pour l'année 2012-2013 font état d'un déficit de 24,6 millions de dollars. Conformément aux dispositions de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, la CSDM a transmis à la ministre, le 30 septembre 2013, son rapport financier pour l'année 2012-2013.

L'écart entre le déficit 2012-2013 anticipé et le déficit 2012-2013 réel en date du 30 juin 2013 s'explique principalement par les éléments suivants :

Surplus/(déficit) anticipé					
			<i>(arrondi – en millions de dollars)</i>		
Déficit prévu autorisé au MELS le 30 juin 2012					(A) (47,50) \$
Surplus/(déficit) réel vs budget au 30 juin 2013					
	Note ⁸	Budget	Résultats prévisionnels	Résultats réels	Écarts
			<i>(arrondi – en millions de dollars)</i>		
Enveloppe des enseignants (FGJ) <i>Formation générale des jeunes</i>	1	406,00 \$	(4,00) \$	(4,00) \$	- \$
Formation professionnelle	2	77,30 \$	5,50 \$	7,40 \$	1,90 \$
Formation générale des adultes	3	66,65 \$	2,50 \$	5,50 \$	3,00 \$
Services de garde	4	52,40 \$	- \$	0,50 \$	0,50 \$
Dépenses énergétiques	5	23,10 \$	1,40 \$	4,60 \$	3,20 \$
Écoles de la FGJ	6	229,80 \$	- \$	(1,00) \$	(1,00) \$
Réseaux de la FGJ	6		- \$	- \$	- \$
Services centraux	7		- \$	1,50 \$	1,50 \$
Base budgétaire	8		(5,00) \$	- \$	5,00 \$
Subvention - financement	9	50,00 \$	(4,00) \$	3,00 \$	7,00 \$
Autres		s.o.	- \$	1,80 \$	1,80 \$
					(B) 22,90 \$
Déficit réel au 30 juin 2013	10				(A+B) (24,60) \$

Source : Rapport A-31-2459A du Service des ressources financières de la CSDM, États financiers – exercice 2012-2013. Ce rapport peut être fourni sur demande.

La CSDM est consciente que sa situation financière est toujours fragile et poursuit ses efforts de redressement pour assurer le retour à l'équilibre financier en 2016-2017.

⁸ Pour l'explication détaillée de chaque note de 1 à 10, voir l'Annexe II.

Rapport du vérificateur externe

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, un vérificateur externe a produit pour la CSDM un rapport sur ses activités financières. Ce dernier a été présenté au Conseil des commissaires le 18 décembre 2013, puis transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Rapport du protecteur de l'élève

Le rapport annuel 2012-2013 du protecteur de l'élève a été déposé au Conseil des commissaires. Parmi les dossiers ouverts, les demandes ou plaintes sont parvenues principalement de la part de parents dans plus de 75 % des cas et des élèves dans près de 17 %. Les motifs invoqués concernent principalement les droits des élèves (45 %), les relations avec l'administration (20 %), la qualité du service (11 %).

Pour consulter le rapport complet : csdm.qc.ca.

ANNEXE I

Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal

SECTION I – DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent règlement a pour objet d'édicter un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal.

ARTICLE 2 - TITRE ABRÉGÉ

Le présent règlement peut être cité comme le Code de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal.

SECTION II - DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES COMMISSAIRES

ARTICLE 3 - LOYAUTÉ

Un commissaire doit avoir un comportement digne et compatible avec l'exercice de ses fonctions, de façon à protéger la crédibilité et la réputation de la Commission.

ARTICLE 4 - CONFLIT D'INTÉRÊTS

Un commissaire doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de sa fonction.

ARTICLE 5 - DISCRÉTION

Un commissaire est tenu, tant pendant son mandat qu'après son expiration, à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

ARTICLE 6 - RESPECT DES RÈGLES

Un commissaire doit respecter les règlements, politiques et procédés en usage au Conseil des commissaires de la Commission.

ARTICLE 7 - AVANTAGES INDUS

Un commissaire ne doit pas utiliser son titre ni sa fonction afin d'obtenir pour lui-même ou pour son entourage des services de la part de la Commission auxquels il n'aurait pas normalement droit.

ARTICLE 8 - CADEAUX

Un commissaire ne doit accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

ARTICLE 9 - TRANSPARENCE

Un commissaire ne doit pas utiliser les renseignements obtenus dans le cadre ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de son mandat pour procurer un avantage indu à lui-même ou à son entourage.

SECTION III - IDENTIFICATION DE SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

ARTICLE 10 - DÉNONCIATION

Un commissaire dénonce toute situation de conflit d'intérêts ou d'abus qu'il constate se commettre contre la Commission.

SECTION IV - PRATIQUES RELIÉES À LA RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

ARTICLE 11 - RÉMUNÉRATION

Un commissaire ne peut, directement ou indirectement, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Un commissaire ne reçoit que la rémunération établie par le Conseil des commissaires en vertu de la loi et des règlements.

SECTION V - MESURES DE PRÉVENTION ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

ARTICLE 12 - CONFLIT D'INTÉRÊTS

Un commissaire doit se conformer aux prescriptions de l'article 176 de la Loi sur l'instruction publique.

ARTICLE 13 - DÉCLARATION

Dans les 30 jours de son entrée en fonction, tout commissaire doit déclarer, sur le formulaire approprié, les situations ou liens susceptibles de créer un conflit d'intérêts.

Il doit remplir ce formulaire au moins une fois par année ou lorsque nécessaire. Il le remplit également dès que survient un changement susceptible de créer une situation de conflit d'intérêts.

SECTION VI - MÉCANISMES D'APPLICATION ET SANCTIONS

ARTICLE 14 – PERSONNE RESPONSABLE DE LA DÉONTOLOGIE

Le Conseil des commissaires nomme, par résolution, une personne responsable de la déontologie. Le mandat de la personne responsable de la déontologie est d'une durée de trois ans et est renouvelable.

Le Conseil fixe, par résolution, la rémunération attribuée à la personne responsable de la déontologie. Cette personne doit avoir des compétences pertinentes dans le domaine de l'éthique et de la déontologie et avoir cumulé au moins 10 années de pratique professionnelle. De plus, cette personne doit avoir les connaissances juridiques appropriées à la fonction.

ARTICLE 15 - SUBSTITUT

Le Conseil des commissaires nomme un substitut. Le mandat du substitut est d'une durée de trois ans et est renouvelable. En cas d'absence ou d'empêchement de la personne responsable de la déontologie, le substitut la remplace.

Ce substitut doit également avoir des compétences pertinentes dans le domaine de l'éthique et de la déontologie et avoir cumulé au moins 10 années de pratique professionnelle. De plus, cette personne doit avoir les connaissances juridiques appropriées à la fonction.

ARTICLE 16 - RÔLE, POUVOIRS ET FONCTIONS DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA DÉONTOLOGIE

La personne responsable de la déontologie est chargée de l'application du présent code de déontologie des commissaires et des dispositions législatives concernant les conflits d'intérêts.

Elle décide de la recevabilité de la plainte et dans l'éventualité où, après examen, elle constate que celle-ci n'est pas fondée ou que son caractère et son importance ne justifient pas une enquête, elle en avise le plaignant. Elle peut également, à tout moment au cours de son enquête, rejeter la plainte si elle s'avère frivole.

Elle est chargée de faire enquête relativement à des situations ou des allégations de comportement susceptibles de déroger au présent code ou aux lois.

À la suite de son enquête, la personne décide s'il y a eu ou non contravention au présent code ou à la loi. Si elle en vient à la conclusion qu'il y a eu contravention, elle décide de la sanction appropriée.

ARTICLE 17 - COORDONNATEUR

La secrétaire générale agit comme secrétaire. Elle reçoit les plaintes, qui doivent être écrites et signées, et coordonne les travaux d'enquête. Elle achemine les plaintes et offre le soutien logistique à la personne responsable de l'éthique et de la déontologie. Elle s'engage à respecter la plus complète confidentialité dans l'exercice de ce mandat.

ARTICLE 18 - SANCTIONS

La personne responsable de la déontologie peut blâmer un commissaire en cas de contravention au présent code ou à une loi.

La décision blâmant un commissaire est rendue publique par son dépôt au Conseil des commissaires.

ARTICLE 19 – RAPPORT D'ACTIVITÉS

Au plus tard le 30 septembre de chaque année, la personne responsable de la déontologie dépose au Conseil des commissaires un rapport de ses activités pour l'année scolaire terminée le 30 juin précédent.

SECTION VII - DISPOSITION FINALE

ARTICLE 20 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis de son adoption suivant l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

ANNEXE II

Notes explicatives des états financiers 2012-2013

1. ENVELOPPE DES ENSEIGNANTS – FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ)

La distribution initiale des postes d'enseignants pour la formation générale des jeunes (FGJ) s'est faite au printemps 2012 sur la base de la population prévisionnelle 2012-2013 – en vue de préparer l'organisation scolaire de l'année scolaire 2012-2013. Le budget de l'enveloppe des enseignants est révisé en fonction de la population scolaire réelle, soit celle déclarée au 30 septembre 2012.

Pour l'année scolaire 2012-2013, la population scolaire prévisionnelle considérée était significativement supérieure à la population scolaire officiellement déclarée. Ainsi, les revenus révisés, selon la population scolaire du 30 septembre étaient inférieurs aux revenus considérés lors de la distribution des postes enseignants au printemps 2012. Néanmoins, le nombre de postes distribué aux établissements n'a pas été significativement modifié. Une variation négative de la population scolaire de plus de 800 élèves sur tous les établissements de la FGJ ne se traduit pas automatiquement en une réduction du nombre de classes ouvertes par école.

2. FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)

Le budget de la formation professionnelle (FP) est établi en fonction de la population scolaire potentiellement sanctionnée dans la prochaine année scolaire.

Pour l'année scolaire 2012-2013, la population scolaire réellement sanctionnée était plus élevée que la population scolaire considérée lors de la confection budgétaire. Ainsi, les revenus réels étaient plus élevés que les revenus prévus. De plus, la dépense réelle n'a pas augmenté au même rythme que les revenus puisque le fait d'avoir plus d'élèves ne signifie pas l'ajout automatique de dépenses en postes enseignants.

Il est important de noter que, contrairement au financement de la population scolaire jeune, le financement de la population scolaire en formation professionnelle est assuré si et seulement si l'élève se présente à son examen. Si l'élève abandonne avant l'examen final, le financement n'est pas octroyé, même si les services (enseignants, organisation des cours, etc.) ont été offerts.

3. FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA)

Les revenus (financement) pour la formation générale des adultes (FGA) sont basés sur le nombre moyen élèves des deux dernières années. La population totale en FGA (incluant la francisation) est en décroissance. Ainsi, les revenus sont basés sur une population scolaire plus importante que celle réellement scolarisée. Tant et aussi longtemps que la population scolaire en FGA considérée pour le financement est plus importante que la population déclarée, les activités de cet ordre d'enseignement devront générer des surplus. Il est important de noter que le contraire est également vrai.

En 2012-2013, les surplus réalisés étaient nettement plus élevés que le surplus budgété à cause de la situation décrite ci-dessus.

4. SERVICES DE GARDE

Les sources de revenus en service de garde sont de deux ordres : l'allocation du ministère (selon la population scolaire déclarée en service de garde, soit 23,9 M\$, et la contribution des parents, 28,5 M\$). Au minimum, les services de garde devraient se retrouver à l'équilibre, considérant tous les revenus réellement perçus des parents ainsi que l'allocation ministérielle.

Le paiement du personnel en service de garde représente la dépense principale de ce secteur d'activité. Ainsi, il est essentiel que la population prévue en service de garde soit représentative de la population scolaire réellement déclarée.

5. DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE

La consommation énergétique (éclairage, chauffage, ventilation et climatisation) représente des dépenses de base pour la Commission scolaire. Dès lors qu'une commission scolaire occupe des bâtiments, il existe des dépenses d'énergie.

La hauteur des dépenses d'énergie dépend principalement de deux facteurs : le climat (hiver chaud ou hiver froid) et le prix par giga joule de l'électricité et du gaz naturel. Le gaz naturel est acheté sur les marchés boursiers dédiés. En 2012-2013, le gaz naturel ayant été acheté à bon prix, le coût de l'utilisation de ce produit était réduit.

Près de 50 % des coûts d'énergie proviennent de dépenses d'électricité et l'autre 50 % provient de dépenses de gaz naturel.

6. ÉCOLES ET RÉSEAUX DE LA FGJ

Plus de 85 % du budget de la Commission scolaire est consenti aux services directs à l'élève, donc aux établissements. De ce 85 %, plus de 90 % est alloué aux établissements de la FGJ.

Lors de la confection budgétaire, il est attendu que les établissements de la FGJ terminent globalement à l'équilibre. Néanmoins, il y a eu une légère augmentation du déficit cumulé pour 2012-2013 comparativement à l'année 2011-2012.

7. SERVICES CENTRAUX

Le salaire du personnel assigné aux services centraux représente la dépense principale pour ce secteur d'activité. Pour 2012-2013, la principale source des surplus est expliquée par la récupération salariale, c'est-à-dire le non-remplacement de personnel absent.

Outre la récupération salariale, des efforts significatifs de modification à l'organisation du travail dans les services centraux ont été réalisés en 2012-2013 permettant ainsi d'optimiser les coûts engendrés.

8. BASE BUDGÉTAIRE

À la CSDM, le budget de base (base budgétaire) est composé de toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement minimal de la Commission scolaire. Essentiellement, la base budgétaire est constituée de toutes les dépenses salariales excluant, principalement, l'enveloppe des enseignants de la FGJ, la formation professionnelle, la formation générale des adultes, le transport scolaire, les services de garde, les services alimentaires, l'ensemble des fonds 5, 7 et 8.

Les principales composantes de la base budgétaire de la CSDM sont :

- soutien à l'enseignement et à la formation
- activités administratives (des établissements, réseaux et services centraux)
- activités en lien avec les biens meubles et immeubles
- intérêts et emprunts

De plus, il y a plusieurs allocations supplémentaires du MELS qui sont des sources de financement pour les dépenses considérées dans la base budgétaire. Par exemple, les allocations suivantes sont comptées aux revenus de la base budgétaire :

- mesure 30050 – adaptation scolaire
- mesure 30340 – plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école
- autres.

Au moment de l'élaboration du budget, les résultats réels connus sont ceux du dernier exercice financier terminé, soit deux ans plus tôt que le budget prévisionnel.

Par exemple, l'élaboration du budget pour l'année scolaire 2012-2013 est faite au printemps (février à juin) 2012 quand les états financiers les plus récents disponibles étaient ceux de l'année scolaire 2010-2011.

Le budget de base des dépenses est, en grande partie, un historique indexé des dépenses connues. De ce fait, un écart entre les dépenses prévisionnelles et les dépenses réelles est reconduit d'année en année si la base budgétaire des dépenses réelles n'est pas revue.

À la lumière de deux exercices financiers complétés (2011-2012 et 2012-2013), la réévaluation de la base budgétaire de dépenses pour l'année scolaire 2013-2014 est estimée à une réduction de 5 M\$.

9. SUBVENTION – FINANCEMENT

Le MELS finance la majorité des divers travaux de construction qui sont principalement capitalisables ainsi que certaines autres dépenses non capitalisables.

Une dépense capitalisable est, par exemple, la somme des coûts des travaux effectués pour la construction d'un nouvel immeuble, soit 3 M\$ dépensés sur une période de construction de deux ans.

En matière comptable, la CSDM ne passera pas les coûts de construction à la dépense dans l'exercice où les coûts sont dépensés. Ces coûts seront plutôt capitalisés (inscrit comme actif), donc cumulés au fur et à mesure que les travaux avancent. Lors de la mise en service du nouvel immeuble, la CSDM amortira la dépense selon la durée de vie utile de l'immeuble – il est important de noter que les principes comptables généralement reconnus balisent des normes de vie utile pour divers biens capitalisables (voir la note 3).

C'est seulement à compter du moment de la mise en service que les coûts dépensés passent à la dépense de la CSDM, année après année jusqu'à la fin de la vie utile de l'immeuble en question. C'est également à partir de la mise en service de l'immeuble que la subvention

de financement du MELS pour cet immeuble est comptabilisée dans les revenus de la CSDM au même rythme que la dépense, mais selon un taux de financement qui restera **fixe** pour la durée de vie de l'immeuble.

Exemple

Il est important de noter que les montants calculés pour l'amortissement et la subvention de financement peuvent être différents des calculs effectués par le système comptable et le TRAFICS. Le but est de démontrer le fonctionnement du calcul pour améliorer la compréhension de la subvention de financement.

- **Coût de construction total de l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal (EMRTM) est de 11 365 334 \$.**
- **La mise en service de l'École était le 6 juin 2012. Le calcul de l'amortissement des nouvelles mises en service à la CSDM est toujours à partir du mois suivant la mise en service, donc dans ce cas-ci à partir du 1^{er} juillet 2013. Par contre, la mise en service étant avant le 30 juin 2012, le taux de financement sera celui de 2011-2012 soit de 80,47 %.**
- **L'École sera amortie linéairement sur une période de vie utile de 20 ans.**
Amortissement pour 2012-2013 = 568 267 \$
(11 365 334 \$/20 ans)
Subvention de financement:
568 267 \$ X 80,47 % = 457 284 \$

Donc, montant à la charge de la CSDM sera de 110 983 \$, et ce, à chaque année pendant la période de vie utile de l'immeuble, soit 20 ans.

Le taux de financement se calcule selon le niveau de dépenses déboursées de la Commission scolaire dans l'année de l'allocation autorisée par le MELS. Lorsque l'on parle des dépenses déboursées utilisées pour le calcul du taux de financement, il s'agit des dépenses capitalisables (travaux de construction, tels que l'ajout d'espace, la construction d'une nouvelle école, la construction d'un gymnase et autres, mobilier et équipement de bureau [achat supérieur à 600 \$], matériel informatique [achat supérieur à 600 \$], matériel roulant [achat supérieur à 5 000 \$], pour ne nommer que ceux-ci) et des dépenses non capitalisables (mobilier et équipement de bureau [achat inférieur à 600 \$], matériel informatique [achat inférieur à 600 \$], matériel roulant [achat inférieur à 5 000 \$] pour ne nommer que ceux-ci). Tous les types de dépenses mentionnés ci-haut (capitalisables ou non) sont considérés comme des déboursés d'investissement.

Si la dépense déboursée de la Commission scolaire est supérieure à l'allocation autorisée, celle-ci vient faire diminuer le taux de financement de l'année. Donc, plus la dépense déboursée de la Commission scolaire se rapproche de l'allocation autorisée, plus le taux de financement tend à être élevé.

Exemple

Total des dépenses déboursées : 98 M \$

Total d'allocations d'investissement : 94 M \$

Taux de financement (allocations/dépenses) : 96 %

Ce taux est applicable sur toutes les nouvelles mises en service en 2012-2013 et restera fixe sur toute la durée de vie utile de ces immeubles.

Pour toute nouvelle mise en service en 2013-2014 et pour les années suivantes, un nouveau taux de financement sera calculé.

Voici un historique extrait de la page 113 du TRAFICS au 30 juin 2013 qui montre la variation du taux, année après année.

	Pourcentage du financement MELS
2008-2009	73,97 %
2009-2010	78,21 %
2010-2011	77,53 %
2011-2012	80,47 %
2012-2013	96,42 %

La hausse du taux de financement depuis 2008-2009 est causée, entre autres, par deux éléments. Le premier élément, c'est qu'il y a beaucoup moins de projets de construction d'envergure à la charge de la CSDM et le second, c'est qu'il y a eu un rehaussement de la subvention du MELS pour le mètre carré pour les coûts de construction à Montréal.

Le résultat réel de 3 millions, de 2012-2013, est principalement dû au taux de financement. En effet, le budget prévoyait un taux de financement de 78 % pour tout nouvel amortissement de mise en service ainsi que pour certaines dépenses non capitalisables alors qu'au 30 juin 2013, la CSDM a calculé un taux de financement de 96 %, soit 18 % de plus.

En somme, la CSDM a établi son budget pour 2012-2013 avec un taux de financement de 78 % (basé sur l'historique de financement), mais ce n'est qu'à la fin de l'année 2012-2013 que le taux réel a été connu (soit lors de l'établissement des états financiers) et qu'il a été de 96 %. Ce fort écart (positif pour la CSDM) est dû majoritairement à des éléments peu prévisibles et hors du contrôle de la CSDM tels qu'une différence importante entre la dépense déboursée par la Commission scolaire et l'allocation autorisée par le MELS.

10. TOTAL DES ÉCARTS

La variation entre le résultat budgétaire prévu de -47,5 M \$ pour l'année scolaire 2012-2013 et le résultat réel aux états financiers de la même année de -24,6 M \$ s'explique principalement par quatre phénomènes:

- suivi rigoureux des dépenses et sous-estimation des revenus au budget pour les secteurs de la FGA et de la FP – ce qui a causé un surplus additionnel total non budgété de **4,9 M \$**;
- utilisation d'un taux de financement MELS trop faible pour les dépenses capitalisables lors de la confection budgétaire – printemps 2012. Le taux utilisé au budget 2012-2013 était basé sur le taux de financement confirmé aux états financiers de l'année 2010-2011, soit de 77,53 %. Aux états financiers du 30 juin 2013, le taux de financement étant de plus de 96 % explique un écart non budgété de **7 M \$**;
- écart significatif entre les dépenses de base (base budgétaire) budgétées et celles comptabilisées aux états financiers. Cet écart est reconduit d'année en année si la base budgétaire n'est pas revue. Il est évalué que les dépenses de base étaient trop élevées au budget 2012-2013 de **5 M \$**;
- gestion performante des dépenses énergétiques engendrant un écart positif relativement aux déboursés budgétés de **3,2 M \$**.

COMITÉ DE RÉDACTION

René Morales
Direction des Services généraux

Nancy Meilleur
Marie Blanchard
Guylaine Gaudreau
Services éducatifs

Carmel Harrigan
Services généraux

GRAPHISME ET IMPRESSION

Service des communications

COLLABORATION

Services et Bureaux de la CSDM

Photos prises dans différents
établissements de la CSDM

140003 — février 2014

ISBN- 978-2-89467-115-3



**Commission
scolaire
de Montréal**

3737, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 3B3
Téléphone : 514 596-6000

csdm.qc.ca